

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2019

Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	3
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE	3
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	3
■	RESSOURCES EN EAU	4
■	NOMBRE D'ABONNES.....	5
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	5
■	LONGUEUR DU RESEAU	6
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	7
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	7
■	FRAIS D'ACCES AU SERVICE	7
■	LE PRIX DE L'EAU TOUTES TAXES ET REDEVANCES COMPRISES	8
■	EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010.....	9
■	RECETTES D'EXPLOITATION	10
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	11
■	QUALITE DE L'EAU	11
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	11
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	12
■	PERFORMANCE DU RESEAU.....	14
■	RENOUVELLEMENT DES RESEAUX.....	15
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	16
■	TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE.....	16
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	16
■	ETAT DE LA DETTE.....	16
■	DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE.....	16
■	AMORTISSEMENTS REALISES	16
■	PRESENTATION DES PROJETS.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
■	ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE	17
■	AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	17
■	OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE	17

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DU PERTRE-ST CYR regroupe les communes de LE PERTRE et SAINT CYR LE GRAVELAIS.

Au 1^{er} janvier 2020, dans le cadre de la nouvelle organisation départementale de l'eau potable en application de la loi NOTRe, le SIE du Pertre – St Cyr transfère sa compétence production et distribution au SYMEVAL.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

2 000 habitants

Population totale en vigueur en 2019 (données Insee : Populations légales millésimées 2016- Décret N° 2018-1328 du 28 décembre 2018) des communes de la Collectivité, après correction en cas de desserte partielle d'une commune.

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1^{er} janvier 2017. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2028.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation
Mise en service	des branchements
Entretien	des branchements, des canalisations, des captages, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, Espaces verts
Renouvellement	clôtures et portails, des canalisations <6m, des compteurs, Equipements hydrauliques de traitement et pompage

La collectivité prend en charge :

Entretien	de la voirie, des captages
Renouvellement	des branchements, des canalisations, du génie civil, Plantations

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]	Observations
d'Export	SIE de Chateaubourg		2017		Tacite reconduction
d'Import	SIE DE LA FORET DU THEIL		1979		Tacite reconduction

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2018 [m³]	Prélèvement 2019 [m³]	Variation 2018/2019	Observations
Puits le Chalonge 53 - SAINT CYR LE GRAVELAIS	12	37 486	17 040	-54,54 %	Respect de l'autorisation de prélèvement du 13/10/2008
Total des prélèvements [m³]		37 486	17 040	-54,54 %	

• Volumes produits

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2018 [m³]	Production 2019 [m³]	Variation 2018/2019	Observations
Usine de traitement La Chalonge 53 - SAINT CYR LE GRAVELAIS	240	37 486	17 040	-54,54 %	
Traitement complet					
Total produit [m³]		37 486	17 040	-54,54 %	

Le rendement de l'usine le Chalonge est en 2019 de 100%, du même ordre qu'en 2018.

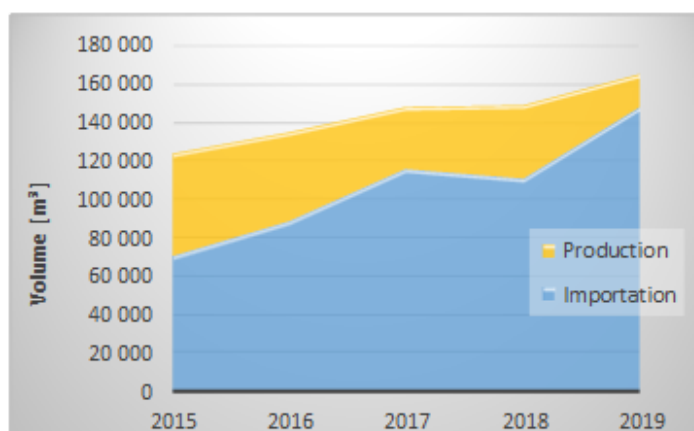
• Importations d'eau

Import depuis	Importé en 2018 [m³]	Importé en 2019 [m³]	Variation
SIE DE LA FORET DU THEIL	111 236	147 739	+32,82 %
Total import [m³]	111 236	147 739	+32,82 %

• Total des volumes d'eau potable

Total des ressources [m³]	2018	2019	Variation	Part 2019
Ressources propres	37 486	17 040	-54,54 %	10,34%
Importations	111 236	147 739	+32,82 %	89,66%
Total général	148 722	164 779	+10,80 %	100%

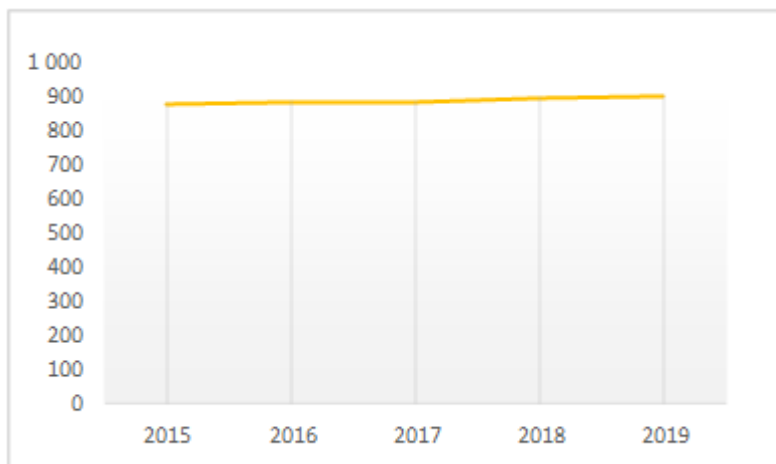
• Evolution des volumes d'eau potable produits et importés



■ NOMBRE D'ABONNES

Abonnés	2018	2019	Variation
Nombre total d'abonnés	898	904	+0,67 %

- Evolution du nombre total d'abonnés



- Répartition des abonnés par commune

53 - LA GRAVELLE	12
53 - SAINT CYR LE GRAVELAIS	212
LE PERTRE	680
Total des abonnés	904

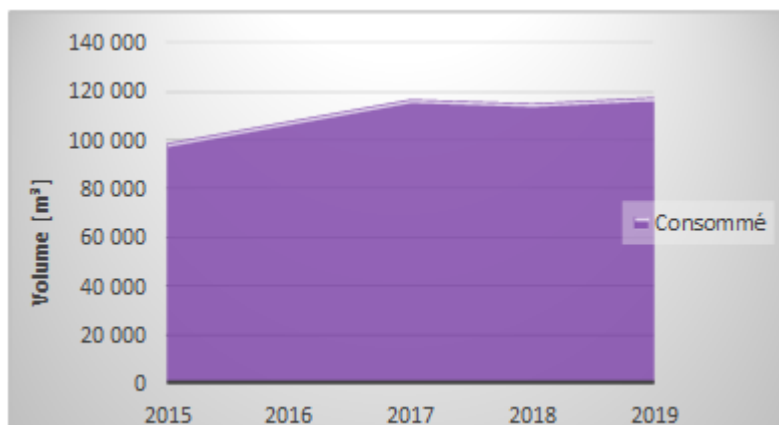
■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2018	2019	Variation
Volume produit	37 486	17 040	-54,54 %
Volume importé	111 236	147 739	+32,82 %
Volume exporté	- 4 494	- 2 408	-46,42 %
Volume mis en distribution	144 228	162 371	+12,58 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	115 035	117 627	+2,25 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	-	-	-
Volume total vendu aux abonnés	115 035	117 627	+2,25 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

La consommation moyenne par abonné est de : **130 m³ par an**. Elle était de 128 m³ en 2018.

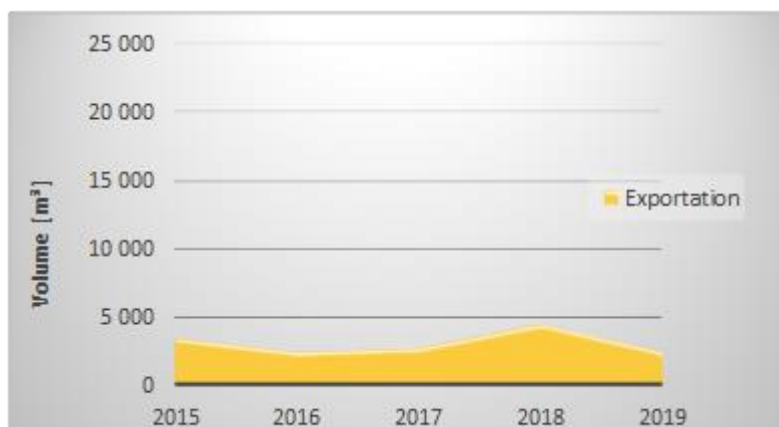
- Evolution des volumes vendus aux abonnés



- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2018 [m³]	Exporté en 2019 [m³]	Variation
SIE DE CHATEAUBOURG	4 494	2 408	-46,42 %

- Evolution des volumes exportés



■ LONGUEUR DU RESEAU

	2018	2019	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	90,5	90,4	-0,14 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
23/10/2018	Fixation des surtaxes eau potable 2019 et 2020

Les tarifs concernant la part de la société SAUR sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Au 1er janvier 2020, la formule d'indexation appliquée conduit à une variation de +5,74 % par rapport aux tarifs de base.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

■ FRAIS D'ACCES AU SERVICE

Au 1er janvier 2020 :
L'exploitant ne perçoit pas de frais d'accès au service

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

• Redevance de pollution domestique

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020
Redevance de pollution domestique	0,3000	0,3000

■ LE PRIX DE L'EAU toutes taxes et redevances comprises

• Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	31,07	31,72	+2,09 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	1,4237	1,4297	+0,42 %
	N° 2 (au-delà de 200 m³)	1,3457	1,3506	+0,36 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	55,08	55,08	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m³] (tranches en m³/an)	N° 1 (0 à 200 m³)	0,2942	0,2942	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 200 m³)	0,3923	0,3923	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,0113	0,09	+696,46 %
	Fonds de concours SMG [€/m³]	0,17	0,17	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,30	0,30	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

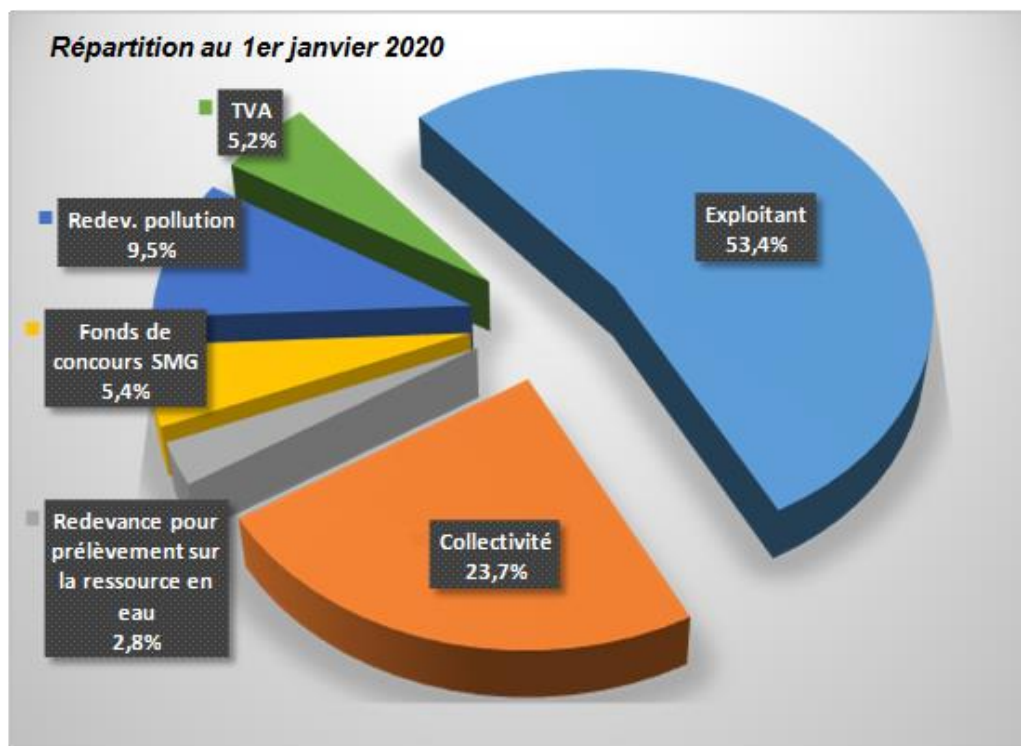
• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2019	1 ^{er} jan 2020	Variation
Exploitant	201,91	203,28	+0,68 %
Collectivité	90,38	90,38	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	1,36	10,80	+694,12 %
Fonds de concours SMG	20,40	20,40	0,00 %
Redevance de pollution domestique	36,00	36,00	0,00 %
TVA	19,25	19,85	+3,12 %
Total [€ TTC]	369,30	380,71	+3,09 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,47 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,17 €/m³

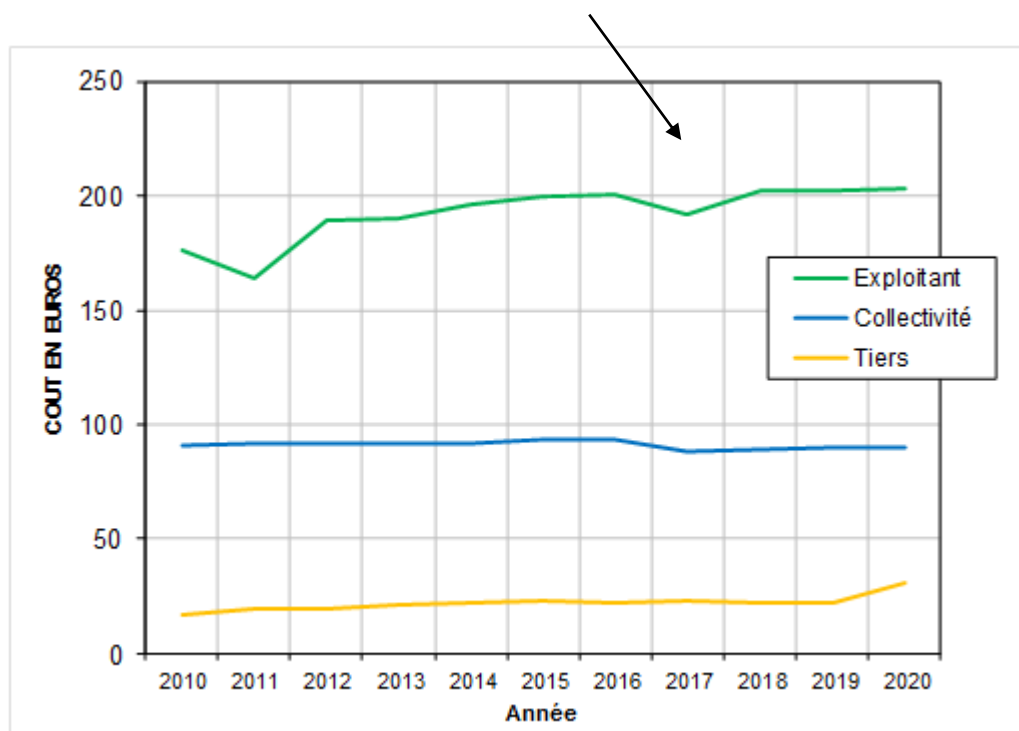


■ EVOLUTION DES COMPOSANTES DU TARIF DEPUIS 2010

Composantes de la facture d'un usager consommant 120 m³ (valeurs au 1^{er} janvier de chaque année hors TVA et hors redevance pollution).

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2010	176,04	91,08	16,70	283,82
2011	163,90	91,99	19,10	274,99
2012	189,03	91,99	19,33	300,35
2013	190,30	91,99	21,04	303,33
2014	196,34	91,99	22,04	310,37
2015	199,36	93,20	23,24	315,80
2016	200,71	93,20	21,70	315,61
2017	192,13	88,61	22,62	303,36
2018	202,41	89,50	22,27	314,18
2019	201,91	90,38	21,76	314,05
2020	203,28	90,38	31,20	324,86

Renouvellement
du contrat d'affermage



La facture d'un usager consommant 120 m³ (Hors TVA et hors redevance pollution) a augmenté de **+14,46 %** depuis le début 2010 dont :

Année	Exploitant [€]	Collectivité [€]	Tiers [€]	Total hors TVA [€]
2010-2020	+15,47 %	-0,77 %	+86,83 %	+14,46 %

■ RECETTES D'EXPLOITATION

• Recettes de la collectivité

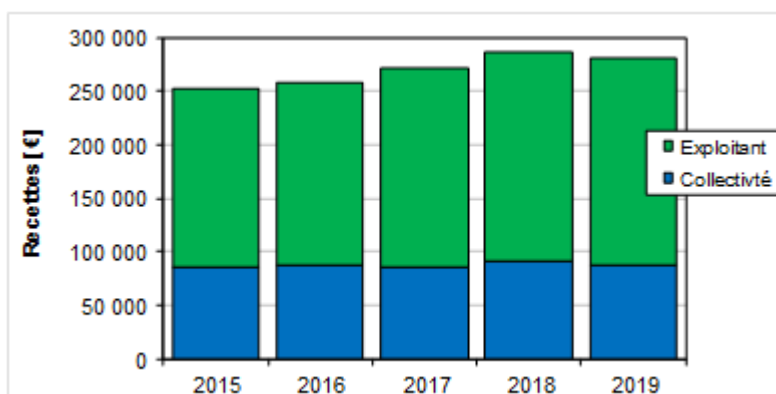
	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	89 051,55 €	90 032,04 €	+1,10 %
dont abonnements	49 409,72 €	50 047,38 €	+1,29 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 459,60 €	- 3 426,77 €	-645,60 %
Recettes de volume exporté	1 793,24 €	871,69 €	-51,39 %
Total recettes de vente d'eau	90 385,19 €	87 476,96 €	-3,22 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	- 3 361,20 €	- 16 028,13 €	
Total des recettes	87 023,99 €	71 448,83 €	

• Recettes de l'exploitant

	2018	2019	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau	189 153,61 €	189 793,77 €	+0,34 %
dont abonnements	27 468,90 €	28 263,01 €	+2,89 %
Recettes de volume exporté	5 923,14 €	2 816,82 €	-52,44 %
Total recettes de vente d'eau	195 076,75 €	192 610,59 €	-1,26 %

Autres recettes			
Régularisation Py (part " importation-production")	3 361,20 €	16 028,13 €	
Total des recettes	198 437,95 €	208 638,72 €	



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par ARS 35. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire (Source : ARS 35) :

	Nombre de prélèvements réalisés	% de conformité
Conformité bactériologique	11	100 %
Conformité physico-chimique	11	100 %

Commentaires sur la qualité des eaux distribuées (source ARS 35)

L'eau distribuée au cours de l'année 2019 a été de bonne qualité microbiologique. Elle est restée conforme aux limites réglementaires fixées pour les éléments indésirables et les pesticides recherchés.

UDI (Unité de distribution)	Teneur moyenne en nitrate (mg/l) [min – max]	Pesticides	Teneur moyenne en COT (carbone organique total) en mg/l [min – max]
référence / Limite de qualité	50 mg/l	0,1µg/l par molécule	COT : 2 mg/l
UDI Le Pertre	13,2 [3,4 – 28,5]	Traces	Max : 1,5
UDI Le Pertre - Syméval	12,2 [7,0 – 17,8]	Traces	Max : 1,6

Les trihalométhanes (THM) correspondant aux sous-produits de désinfection de l'eau, en lien direct avec le COT, sont soumis à une limite réglementaire de qualité de 100µg/l.

Sur l'UDI Le Pertre, les analyses réalisées sont conformes et le maximum observé est de 37 µg/l.

Sur l'UDI Le Pertre - Syméval, les analyses réalisées sont conformes et le maximum observé est de 51 µg/l.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Grille des indices d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Source : ARS)

Proposition ARS	Commentaire	Proposition collectivité
-----------------	-------------	--------------------------

Puits le Chalonge

→	80 %	Arrêté préfectoral du 13 octobre 2008 est complètement mis en œuvre. Une surveillance annuelle est mise en œuvre avec l'aide du SMG35. Un indice de 100% peut être admis.	100%
---	------	---	------

Import d'eau traitée depuis SIE DE LA FORET DU THEIL

→	80 %	L'import vient de la station de la Billerie qui traite l'eau de la retenue de la Valière. Pour cet import, un indice de 80% est admis	80%
---	------	---	-----

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource,

calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable

Proposition ARS	Proposition Collectivité
80 %	82 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

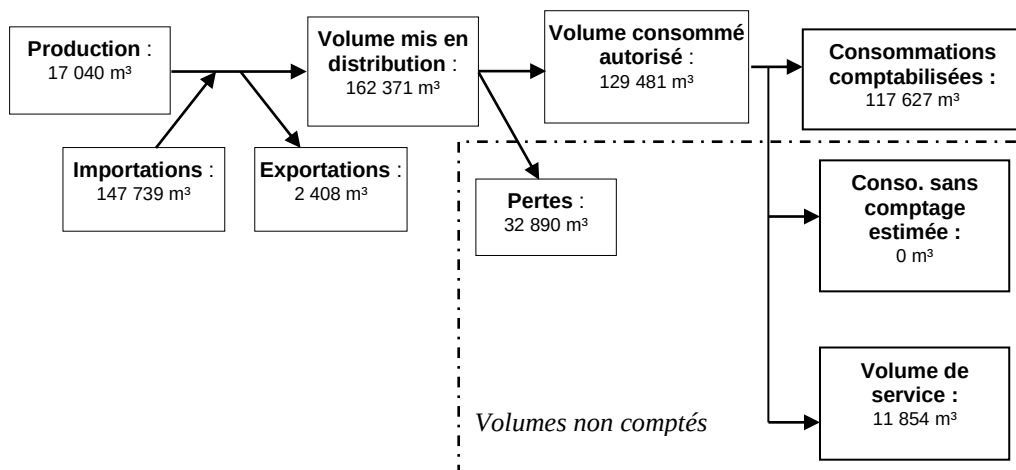
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (2)	15
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	110

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 0 m³.
Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 11 854 m³.
L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2015	2016	2017	2018	2019
Rendement du réseau de distribution [%]	82,7 %	82,9 %	81,8 %	84,3 %	80,0 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	0,67	0,74	0,86	0,88	1,36

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / longueur du réseau hors branchements

	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	0,65	0,69	0,81	0,70	1,0

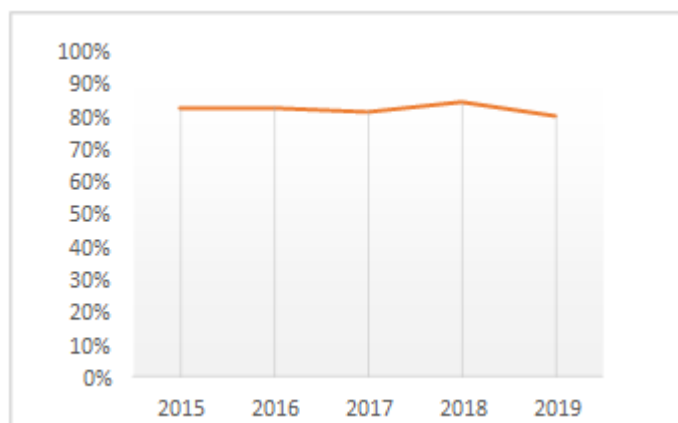
- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

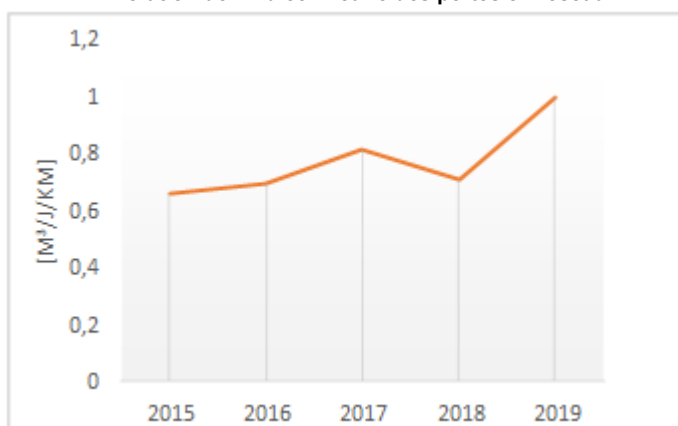
	2015	2016	2017	2018	2019
Indice linéaire de consommation [m³/km/j]	3,1	3,4	3,7	3,8	4,0
Seuil de rendement [%]	65,6 %	65,7 %	65,7 %	65,8 %	65,8 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2015	2016	2017	2018	2019
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,618	0	0	2,119
% de renouvellement du réseau	0	0,68%	0	0	2,35%

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

L'indicateur de performance « Taux moyen de renouvellement des réseaux » [P107.2] est une moyenne sur les 5 dernières années. Sur la période indiquée ci-dessus, **il est égal à 0,61 %**.

Le linéaire renouvelé en 5 ans est de 2,737 km

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX PAYES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Renouvellement de réseaux (frais d'études et travaux)	172 132 €
Rénovation réservoir (Bâche Brielles)	159 196 €
Divers (Branchements et Travaux hors programme)	8 024 €
Montant total des travaux payés en 2019	339 352 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le nombre total de branchements existants au 31 décembre 2019 est de 915.

Il n'existe aucun branchement en plomb sur le Syndicat (seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur étant comptabilisés).

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	37 586,04 €	30 338,94 €
Remboursements au cours de l'exercice	7 159,84 €	7 247,10 €
dont en intérêts	0,00 €	0,00 €
dont en capital	7 159,84 €	7 247,10 €

■ DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2015	2016	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette	<1	<1	<1	<1	<1

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016	2017	2018	2019
Montant de la dotation aux amortissements	64 202,00 €	62 485,00 €	61 722,00 €	53 845,21 €	53 868,01 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

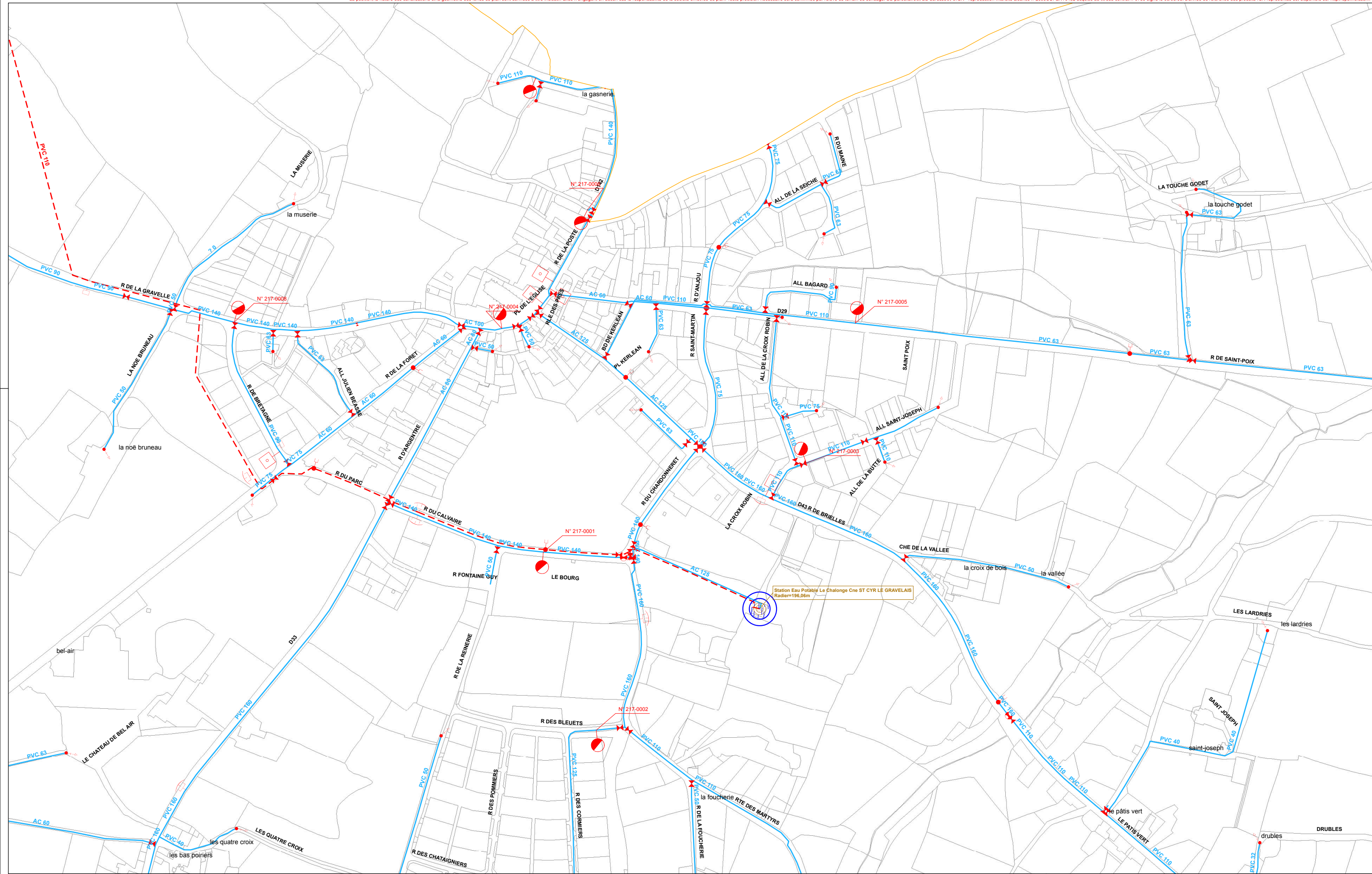
■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2018	2019
montants des abandons de créance	0,00 €	128,00 €
dont part délégataire	0,00 €	128,00 €
dont part collectivité		
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €
dont part délégataire	0,00 €	0,00 €
dont part collectivité		

■ OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2018	2019
	-	-

La position, la nature des canalisations et la géométrie des fonds de plan sont données à titre indicatif. Elles n'engagent en aucun cas la responsabilité de la société émetrice du plan. Toute précision nécessaire sera confirmée par relevé de terrain ou sondage. BD parcelaire®, BD adresse®, ©IGN - reproduction interdite Licence n°2008CUI-ENT6432 acquise au titre du contrat n°9783 signé le 03/06/08. L'année de référence des produits IGN représentés est disponible sur sps.iris.saur.fr



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE LE PERTRE / SAINT CYR LE GRAVELAIS

Mise à jour du zonage d'assainissement
sur la commune de Le Pertre

Rapport

01638569 | Octobre 2018 | v1





11 rue Hoche
49100 Angers

Email : hydratec.angers@hydra.setec.fr

T : 02 41 57 02 73
F : 02 41 57 05 97

Directeur d'affaire : Laetitia Selmani

Responsable d'affaire : DPG

N°affaire : 01639196

Fichier :
39196_RAP_LePertre_Zonage_v2.docx

Version	Date	Etabli par	Vérifié par	Nb pages	Observations / Visa
1	06/10/18	DDR	DPG	26	

TABLE DES MATIÈRES

1	CONTEXTE	7
2	DEROULEMENT DE L'ETUDE	8
2.1	Etat des lieux de l'existant.....	8
2.2	Etude du milieu physique	8
2.3	Scénarios d'assainissement.....	9
2.4	Simulation technico-economique	9
2.5	zonage	9
3	PRESENTATION DU SECTEUR D'ETUDE.....	10
3.1	Situation géographique	10
3.2	Géologie.....	11
3.3	Hydrographie.....	12
3.4	milieu naturel.....	14
3.5	Usage de l'eau	15
3.6	Données de population	15
3.7	urbanisation et secteur d'études	15
4	SYSTEME EPURATOIRE EXISTANT.....	18
4.1	Le réseau collectif	18
4.2	La station d'épuration	18
4.3	L'assainissement non collectif.....	19
5	SCENARIO D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	20
5.1	Détail des besoin en assainissement non collectif	20
5.2	Estimation financière	21
6	SCENARIO D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	22
6.1	Proposition d'aménagement et estimation financière.....	22
7	COMPARATIF FINANCIER ASSAINISSEMENT COLLECTIF / NON COLLECTIF	24
8	SYNTHESE	25
9	PROPOSITION DE ZONAGE	26

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1: Localisation du secteur d'études	10
Figure 2: Extrait de la carte géologique de Le Pertre (Source : SIGES bretagne)	11
Figure 3 : Hydrographie sur Le Pertre (source : geoportail)	13
Figure 4 : inventaire des zones naturelles	14
Figure 5 : Commune du Pertre - Localisation des secteurs d'études	17
Figure 6 : Commune de Le Pertre – Scénario d'assainissement collectif	23
Figure 7 : Commune du Pertre - Proposition de zonage	26
Tableau 1 : Population	15
Tableau 2 : secteurs étudiés dans le cadre de l'étude	16
Tableau 3 : Dernier bilan de station	18
Tableau 4 : Diagnostic SPANC	19
Tableau 5 : besoin en assainissement non-collectif	20
Tableau 6 : Estimation financière de la mise en place d'ANC sur les secteurs étudiés	21
Tableau 7 : Scénario Assainissement Collectif	22
Tableau 8 : Comparatif collectif / non collectif	24

1 CONTEXTE

Dans le cadre de la révision des documents le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de le pertre / saint cyr le gravelais souhaite mettre à jour le zonage d'assainissement de la commune de Le Pertre.

Ce zonage a été élaboré en fonction de l'intérêt environnemental, technique et économique des projets concernant l'assainissement des eaux usées.

La capacité des unités d'épuration et l'impact de l'urbanisation à venir a également été pris en compte.

Au terme de l'enquête publique ce document sera intégré dans les documents officiels d'urbanisme et définira :

- ♦ **les zones d'assainissement collectif** où la communauté de commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage et le rejet après épuration ;
- ♦ **les zones relevant de l'assainissement non collectif** où la communauté de commune est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique et l'environnement, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome.

2 DEROULEMENT DE L'ETUDE

2.1 ETAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

Le présent rapport établit dans un premier temps la présentation et l'état des lieux des dispositifs d'assainissements existants, collectif et non collectif.

Dans le cadre de l'assainissement collectif, cet état des lieux a pour objectif de définir la capacité de raccordement supplémentaire sur les unités de traitement existantes.

Cette analyse se base sur les données d'auto surveillance et les bilans du SATESE.

Dans le cadre de l'assainissement non collectif, l'objectif est d'établir la proportion de dispositifs conformes et de dispositifs à réhabiliter. Cette analyse permet d'identifier les secteurs critiques dont la mise en œuvre d'assainissement collectif peut-être souhaitable.

Parallèlement, une estimation du potentiel d'urbanisation et des extensions du zonage d'assainissement est définie pour établir les zones d'études.

2.2 ETUDE DU MILIEU PHYSIQUE

Les caractéristiques du sol sont rarement un critère rédhibitoire pour l'épuration car la reconstitution de sol est possible.

Les études pédologiques et hydrogéologiques à conduire dans ce cadre ne sont généralement pas détaillées à l'échelle de la parcelle. La commune doit adapter le contenu technique de l'étude à l'importance des populations existantes non desservies et à leurs perspectives de développement.

A noter que le zonage d'assainissement définit les orientations de filières d'assainissement non collectif à mettre en œuvre, mais ne l'impose nullement.

Une étude à la parcelle reste nécessaire pour tout projet de construction.

D'autres facteurs sont à prendre en compte pour caractériser l'aptitude des sols des différents secteurs étudiés, tels que la pente des terrains, l'occupation des sols et l'espace disponible, l'existence d'exutoires.

2.3 SCENARIOS D'ASSAINISSEMENT

Pour les secteurs étudiés, trois scénarii sont théoriquement envisageables :

- Assainissement non collectif :

La création, la conservation ou la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif.

- Assainissement collectif :

L'extension du réseau collectif et le raccordement des habitations au réseau et à la station d'épuration communale,

ou

La création d'un réseau de collecte raccordé à un dispositif de traitement local : une petite station d'épuration implantée à proximité du secteur étudié (assainissement regroupé ou semi-collectif).

2.4 SIMULATION TECHNICO-ECONOMIQUE

Afin de faciliter la comparaison entre ces différents scénarii et retenir la solution la plus adaptée, une simulation technico-économique est réalisée.

Elle prend en compte toutes les contraintes recensées dans les études préalables et établie l'impact économique à la charge des différents acteurs, collectivité, aménageur privé et particulier.

2.5 ZONAGE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (Article R2224-7), seront placées en zone d'assainissement non collectif les parties du territoire communal dans lesquelles l'installation d'un réseau de collecte ne se justifie pas, soit parce qu'elle ne présente pas d'intérêt pour l'environnement, soit parce que son coût serait excessif.

Ces zonages seront établis en concertation avec le donneur d'ordre.

3.2 GEOLOGIE

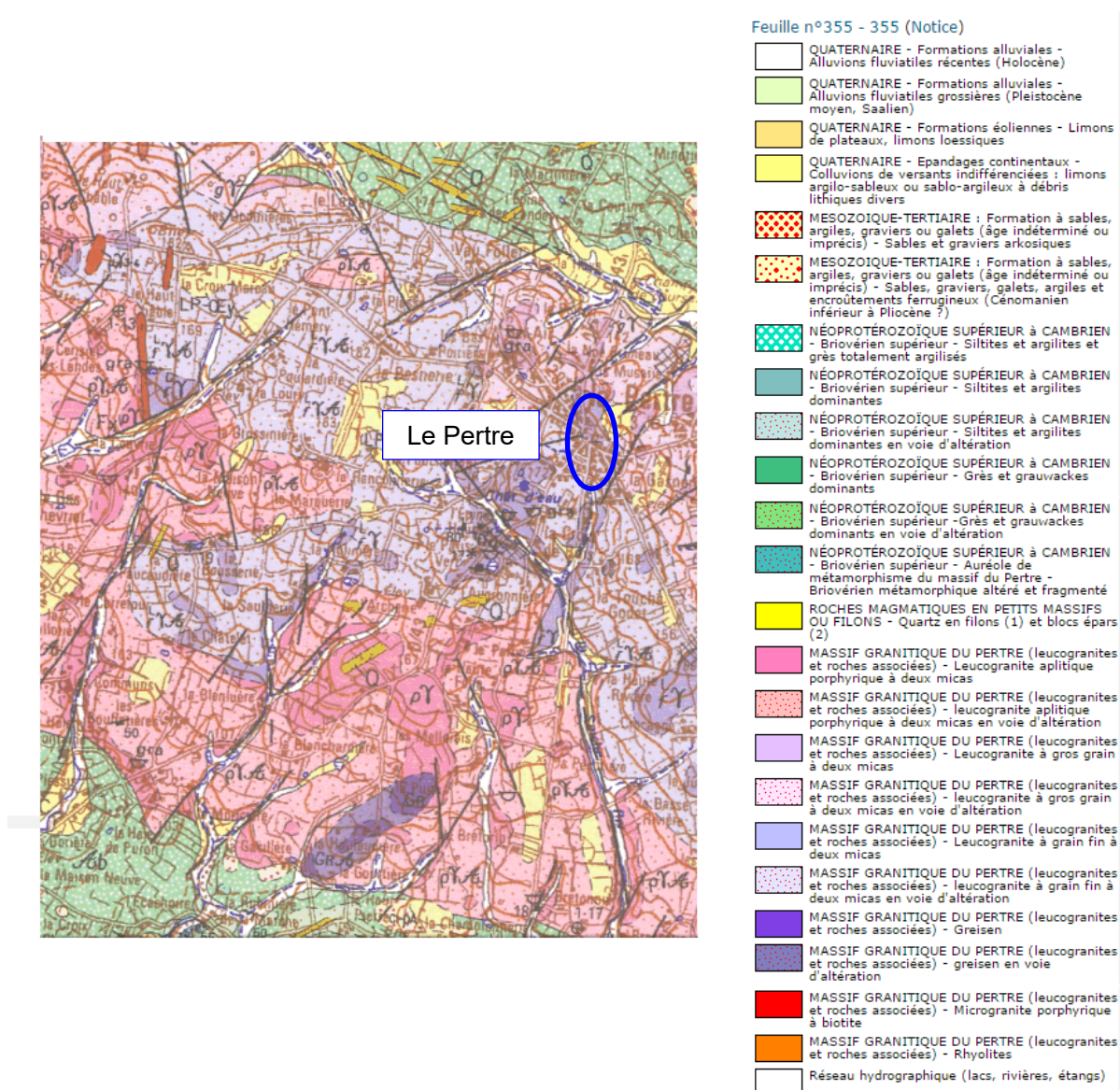


Figure 2: Extrait de la carte géologique de Le Pertre (Source : SIGES Bretagne)

3.3 HYDROGRAPHIE

- ◆ Source : Carte IGN

Le territoire de la commune de Le Pertre est orienté sur 3 bassins versants :

- Vers l'Est, sur le bassin versant de L'Oudon via le ruisseau de Housseau,
- Vers l'Ouest, sur le bassin versant du ruisseau de Hill via les ruisseaux du Lattay, de Lignan ou des Cinq Fontaines et du Moulin du Bois,
- Vers le Sud, sur le bassin versant de La Seiche qui prend sa source sur la commune de Le Pertre. Le rejet de la station d'épuration se jette dans ce cours d'eau.

Il existe une station de mesure de la qualité et de débit sur la Seiche à Bruz (35). La masse d'eau correspondante est celle de la Vilaine (Code : GG015).

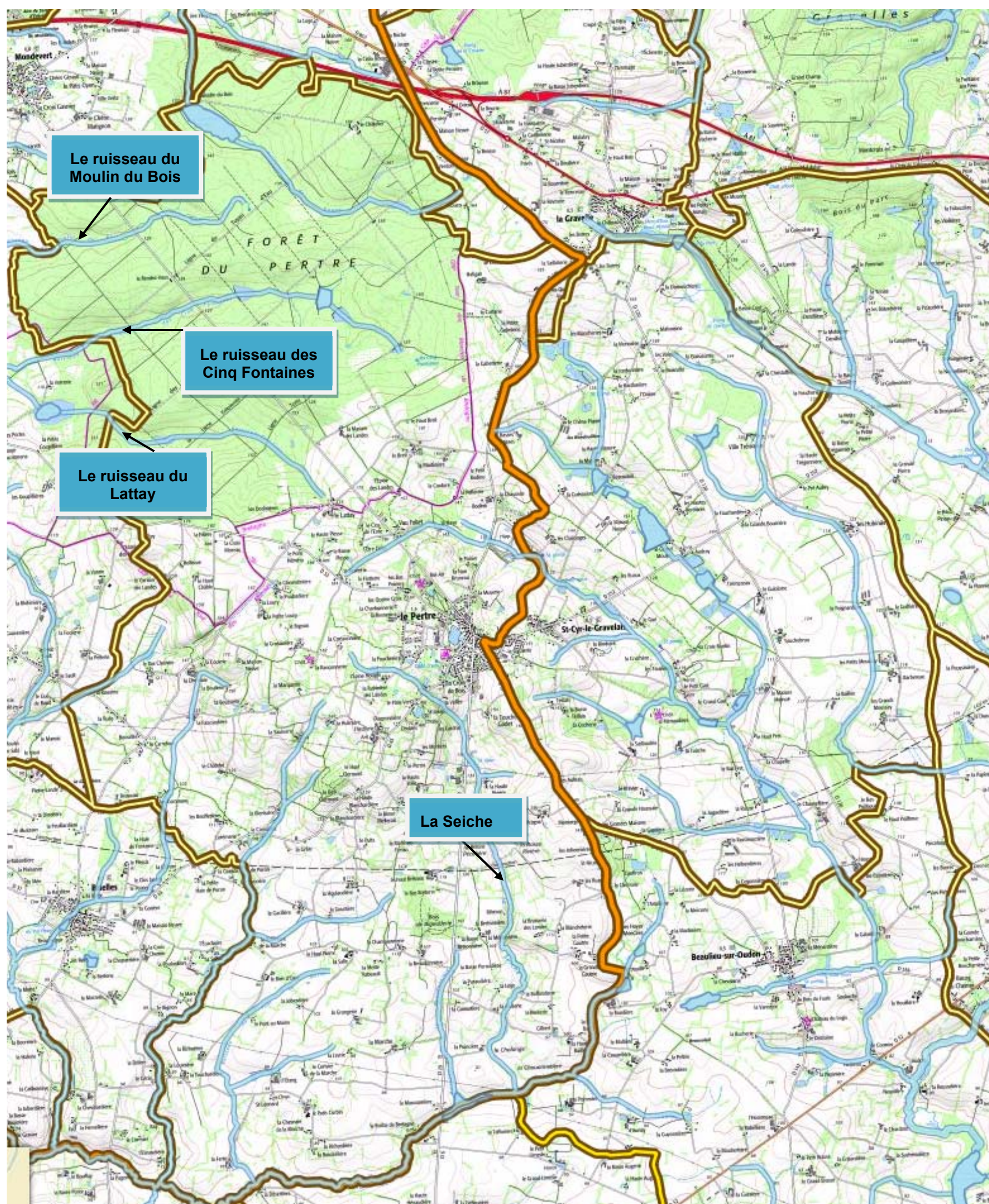


Figure 3 : Hydrographie sur Le Pertre (source : geoportail)

3.4 MILIEU NATUREL

Une ZNIEFF de type 2 (Forêt du Pertre) est recensée au nord du territoire communal.



Figure 4 : inventaire des zones naturelles

3.5 USAGE DE L'EAU

Un captage AEP est présent dans la forêt du Pertre au nord de la commune. Ce captage appartient à la ville de Vitré.

Un captage AEP est présent sur la commune de Saint Cyr le Gravelais au lieu-dit « Chalonge ». Ce captage aliment le syndicat Le Pertre Saint Cyr le Gravelais.

3.6 DONNEES DE POPULATION

Les données de populations issues des statistiques INSEE entre 1968 et 2013 sont présentées ci-dessous :

Tableau 1 : Population

Année	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015
Population (hab)	1 376	1 270	1 335	1 326	1 361	1 439	1 390
Type de logement	Résidences principales	439	469	512	519	555	570
	Résidences secondaires	17	24	37	39	24	30
	Logements vacants	13	47	46	25	23	54
	Total	469	540	595	583	602	654
Population par logement	2.93	2.35	2.24	2.27	2.26	2.20	2.05

3.7 URBANISATION ET SECTEUR D'ETUDES

L'urbanisation de la commune faisant l'objet du présent rapport sont régie par les documents suivants :

- Plan local d'urbanisation de la commune de Le Pertre ;

L'analyse de ces documents ont permis de mettre en évidence le potentielle d'urbanisation.

A ces zones d'urbanisations projetées inscrites dans les documents d'urbanisme, s'ajoutent les zones déjà bâties (en limite du zonage d'assainissement existant) dont le raccordement au réseau de collecte des eaux usées est pressenti comme concurrentielle vis-à-vis de dispositifs d'assainissement non collectifs.

Le tableau suivant synthétise les différents secteurs d'étude :

Tableau 2 : secteurs étudiés dans le cadre de l'étude

Secteurs		Superficie (en ha)	Nombre de branchement en situation actuelle	Nombre de branchement supplémentaire en situation future	Nb d'habitant	EH supplémentaire à terme
Zones d'urbanisations Priorité 1	1AUE - La Foucherie Est	3.59	0	54	135	101
	1AUE - La Foucherie Nord	1.08	0	16	41	30
	1AUA - activités économiques Rue de St Poix	4.13	0		0	62
Zones d'urbanisations Priorité 2	2AUE - Rue de Bretagne	0.92	1	14	35	26

Population supplémentaire raccordé à la STEP	219
--	-----

A noté qu'une hypothèse de 15 logements à l'hectare a été prise en compte pour l'estimation du nombre de branchement en situation future.

Les zones d'urbanisations projetées ainsi que les zones déjà urbanisées pressenties pour intégrer le zonage d'assainissement sont localisées ci-après.

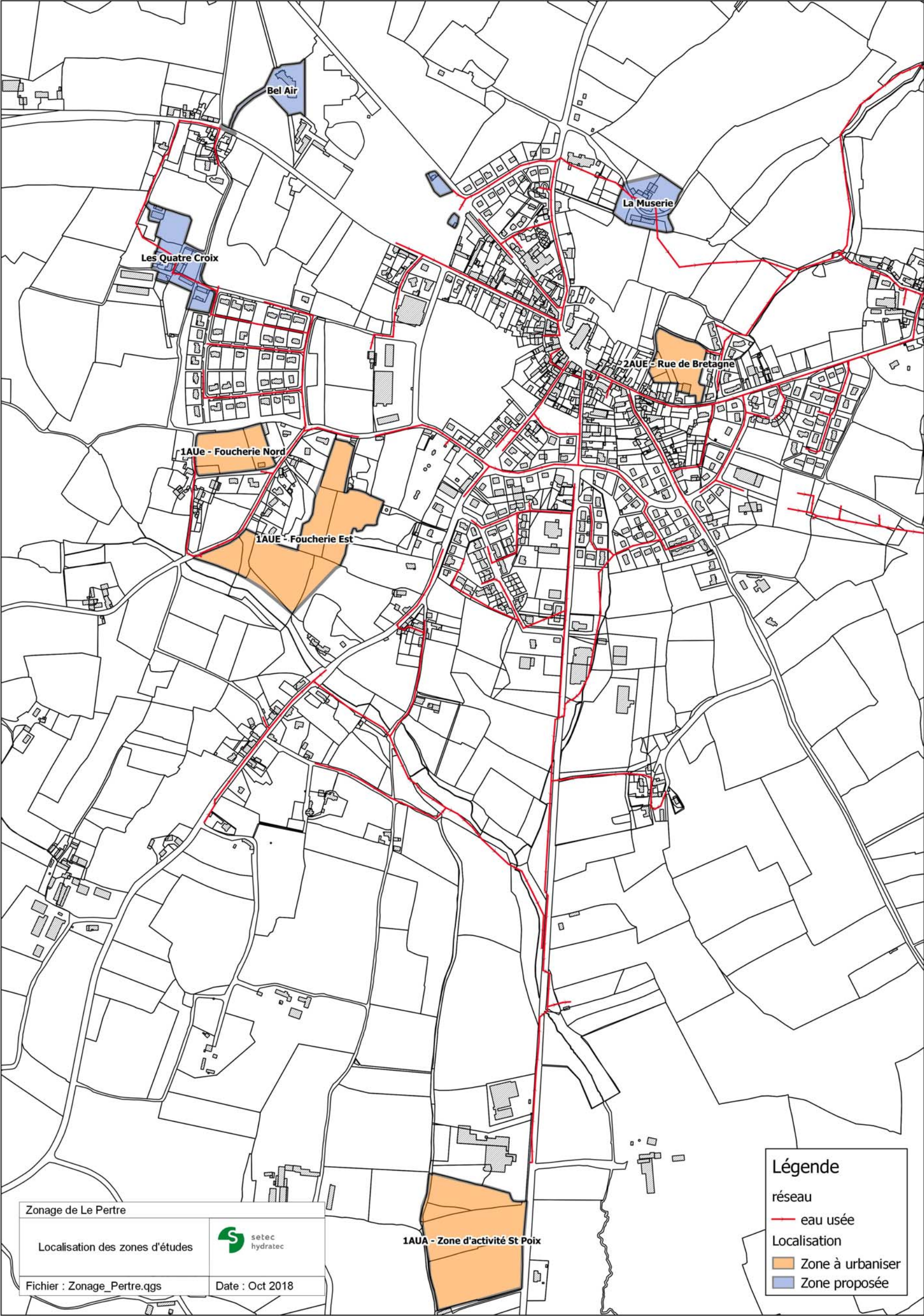


Figure 5 : Commune du Pertre - Localisation des secteurs d'études

4 SYSTEME EPURATOIRE EXISTANT

4.1 LE RESEAU COLLECTIF

La commune de Le Pertre dispose d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif.

Deux postes de refoulement sont identifiés sur la commune.

4.2 LA STATION D'EPURATION

La filière de traitement des eaux usées est composé d'une STEP de type boue activée.

Celle-ci réalise son rejet dans la Seiche, affluent de la Vilaine.

Les capacités nominales et les normes de rejet de la station sont présentées ci-dessous :

- Capacité nominale : 390 EH
- Débit nominal ; 45 m³/j
- Charge nominale : 90 kg DBO₅/j

Normes de rejet			
DBO 5	DCO	MES	Qj
12 mg/l	80 mg/L	15 mg/l	390 m³/j
90 kg/j	225 kg/j	117 kg/j	
94 %	86 %	95 %	

Tableau 3 : Dernier bilan de station

		Entrée Station				Sortie Station							
						Concentration				Rendement			
Code SANDRE	Paramètre	Flux entrant	Flux ou Charge de référence	Unité des flux	Taux de charge en %	Concentration réglementaire calculée	Concentration maximum	Concentration réductible	Unité	Relation entre concentration et rendement	Rendement réglementaire calculé en %	Rendement minimum en %	Conclusion journalière par paramètre
1552	Volume journalier	319.9	390.0	M3/j	82.0%				M3/j	OU			
1335	Azote ammoniacal (en N-NH4)	7.4	15.0	Kg/j	49.1%	1.5	3.0		mg/l	OU	93.5%	89.0%	Conforme
1551	Azote global (N.G.L.)	9.9	22.5	Kg/j	44.1%	3.9	10.0		mg/l	OU	87.3%	82.0%	Conforme
1319	Azote Kjeldhal (en N)	9.9	22.5	Kg/j	44.1%	2.0	5.0		mg/l	OU	93.5%	89.0%	Conforme
1313	Demande Biochimique en oxygène en 5 jours (D.B.O.5)	18.9	90.0	Kg/j	21.0%	3.0	12.0	50.0	mg/l	OU	94.9%	96.0%	Conforme
1314	Demande Chimique en Oxygène (D.C.O.)	68.1	225.0	Kg/j	30.3%	20.0	80.0	250.0	mg/l	OU	90.6%	90.0%	Conforme
1305	Matières en suspension	41.6	117.0	Kg/j	35.5%	4.0	15.0	85.0	mg/l	OU	96.9%	96.0%	Conforme
1350	Phosphore total (en P)	1.2	4.5	Kg/j	27.7%	0.4	1.0		mg/l	OU	90.5%	89.0%	Conforme

Lors de ce bilan le rejet de la station est conforme aux prescriptions de rejet d'un point de vue qualitatif et quantitatif

Concernant la charge organique, celle-ci n'est pas atteinte si l'on considère la moyenne des ratios de DCO et de la DBO₅, soit 450 EH.

Les valeurs de charges organiques en entrée e station sont présenté ci-dessous :

- Charge organique (120 g de DCO/j/EH) : 570 EH
- Charge organique (60 g de DBO₅/j/EH) : 320 EH

4.3 L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

L'assainissement non collectif est assuré par le SPANC.

Le diagnostic du SPANC établissait les chiffres suivant :

Tableau 4 : Diagnostic SPANC

Bilan général des contrôles	Nombre	%
Dispositif satisfaisant	91	47
Dispositif non conforme suite à une vente	5	3
Dispositif non conforme suite à un diagnostic	92	47
Réhabilitation en cours mais non contrôlé	6	3
TOTAL	194	100

D'après le plan d'intervention du SPANC, il se trouve que beaucoup d'assainissement non collectif (une cinquantaine) se trouve en zone urbanisée avec assainissement collectif disponible. Cependant sur le relevé d'eau potable de la Mairie, toutes ces zones semblent être raccordées à l'assainissement collectif.

5 SCENARIO D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

5.1 DETAIL DES BESOIN EN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le diagnostic du SPANC, réalisé en 2014 donne peu d'information sur les dispositifs existant à réhabiliter dans le cadre des secteurs d'études présentés ci-avant.

Les besoins de réhabilitation et mise en œuvre de dispositif d'assainissement non collectif sont détaillés ci-dessous.

Tableau 5 : besoin en assainissement non-collectif

Secteurs	Nombre de branchement en situation actuelle	Nombre de branchement supplémentaire en situation future	Filière satisfaisante		Filière à réhabilité sous 4 à 1 ans		Filière à réhabilité en urgence		indéfini		Consturction neuve		Filière à réhabilitéer (situation actuelle)	Filière à créer (situation future)
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	Nombre
Les Quatre Croix	5	0	2	40%	3	60%					0	0%	3	0
Bel Air	5	0			4	80%	1	20%			0	0%	5	0
La Muserie	1	0	1	100%	0	0%					0	0%	0	0
1AUEa - La Foucherie Est	0	54									54	100%		54
1AUEb - La Foucherie Nord	0	16									16	100%		16
1AUA - activités économiques Rue de St Poix	0	6									6	100%		6
2AUE - Rue de Bretagne	1	14									14	93%		14

5.2 ESTIMATION FINANCIERE

L'estimation financière dans le cadre de la mise en œuvre d'assainissement non collectif est présentée ci-dessous.

A noté que cette estimation financière est réalisée sous l'hypothèse de la mise en œuvre de filtre à sable drainé et tiens compte d'une étude à la parcelle afin de définir avec précision le dispositif le plus adéquat et de prendre en compte l'ensemble des problématiques parcellaires.

Tableau 6 : Estimation financière de la mise en place d'ANC sur les secteurs étudiés

Secteurs		Assainissement non collectif			
		Filière à réhabiliter (situation actuelle)	Filière à créer (situation future)	Coût total des investissements (*)	Coût total des investissements au branchement à long terme
Zones de constructions existantes présentes à l'intégration du zonage d'assainissement	Les Quatre Croix	3	0	20 700	6 900
	Bel Air	5	0	34 500	6 900
	La Muserie	0	0	0	0
Zones d'urbanisations Priorité 1	1AUEa - La Foucherie Est		54	372 600	6 900
	1AUEb - La Foucherie Nord		16	111 780	6 900
	1AUA - activités économiques Rue de St Poix		6	41 400	6 900
Zones d'urbanisations Priorité 2	2AUE - Rue de Bretagne		15	95 220	6 900

6 SCENARIO D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

6.1 PROPOSITION D'AMENAGEMENT ET ESTIMATION FINANCIERE

Les aménagements pour la mise en œuvre d'assainissement collectif pour les différents secteurs d'études sont détaillés ci-dessous.
Ces aménagements sont cartographiés en page suivante :

Tableau 7 : Scénario Assainissement Collectif

Travaux	Unité	Prix unitaire travaux en € HT	Coût unitaire fonctionnement en € HT	Quantité	Cout des travaux en € HT	Coût du fonctionnement en € HT / an
Les Quatre Croix						
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	5	7 500	-
Bel Air						
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	5	7 500	-
La Muserie						
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	1	1 500	-
1AUEa - La Foucherie Est						
Financement publique						
Création d'un réseau de collecte - ø200 PVC	ml	280	0.5 €/ml/an	0	0	0
Financement à la charge de l'aménageur						
Création d'un réseau de collecte - ø200 PVC	ml	190	0.5 €/ml/an	437	83 030	219
Boîte de branchement (y compris réseau 5 ml sous voirie)	Unité	1 000	-	54	54 000	-
Sous-total					137 030	219
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	54	81 000	-
1AUEb - La Foucherie Nord						
Financement publique						
Création d'un réseau de collecte - ø200 PVC	ml	280	0.5 €/ml/an	85	23 800	43
Financement à la charge de l'aménageur						
Création d'un réseau de collecte - ø200 PVC	ml	190	0.5 €/ml/an	120	22 800	60
Boîte de branchement (y compris réseau 5 ml sous voirie)	Unité	1 000	-	16	16 000	-
Sous-total					38 800	60
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	16	24 000	-
1AUA - activités économiques Rue de St Poix						
Financement publique						
Création d'un réseau de collecte - ø200 PVC	ml	280	0.5 €/ml/an	0	0	0
Financement à la charge de l'aménageur						
Extension du réseau de collecte - ø200 PVC	ml	190.0	0.5 €/ml/an	229	43 510	115
Boîte de branchement (y compris réseau 5 ml sous voirie)	Unité	1 000	-	6	6 000	-
Sous-total					49 510	115
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	6	9 000	-
2AUE - Rue de Bretagne						
Financement à la charge de l'aménageur						
Extension du réseau de collecte - ø200 PVC	ml	190.0	0.5 €/ml/an	116	22 040	58
Boîte de branchement (y compris réseau 5 ml sous voirie)	Unité	1 000	-	15	15 000	-
Sous-total					37 040	58
Financement particulier						
Branchement privatif	Unité	1 500	-	15	22 500	-

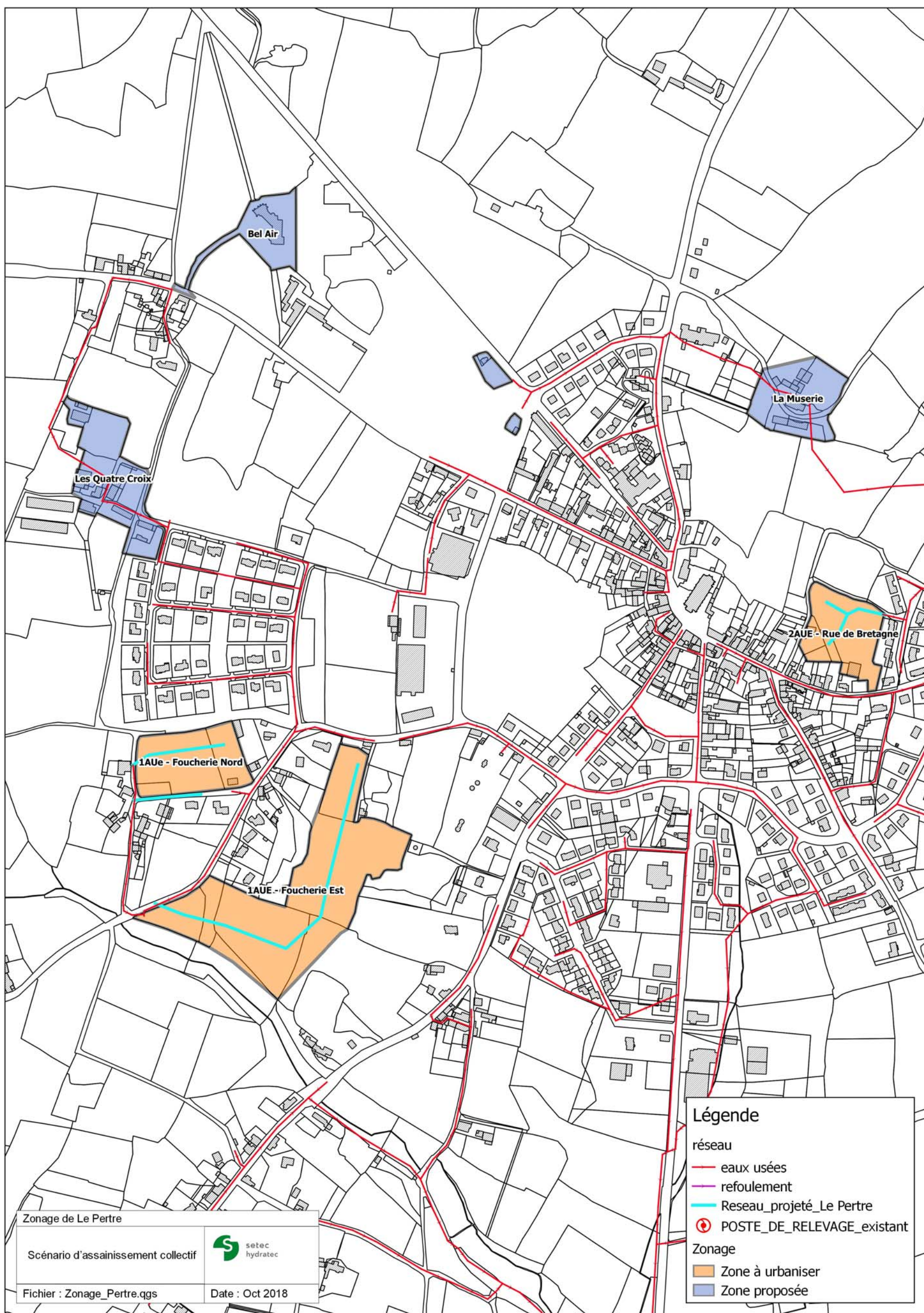


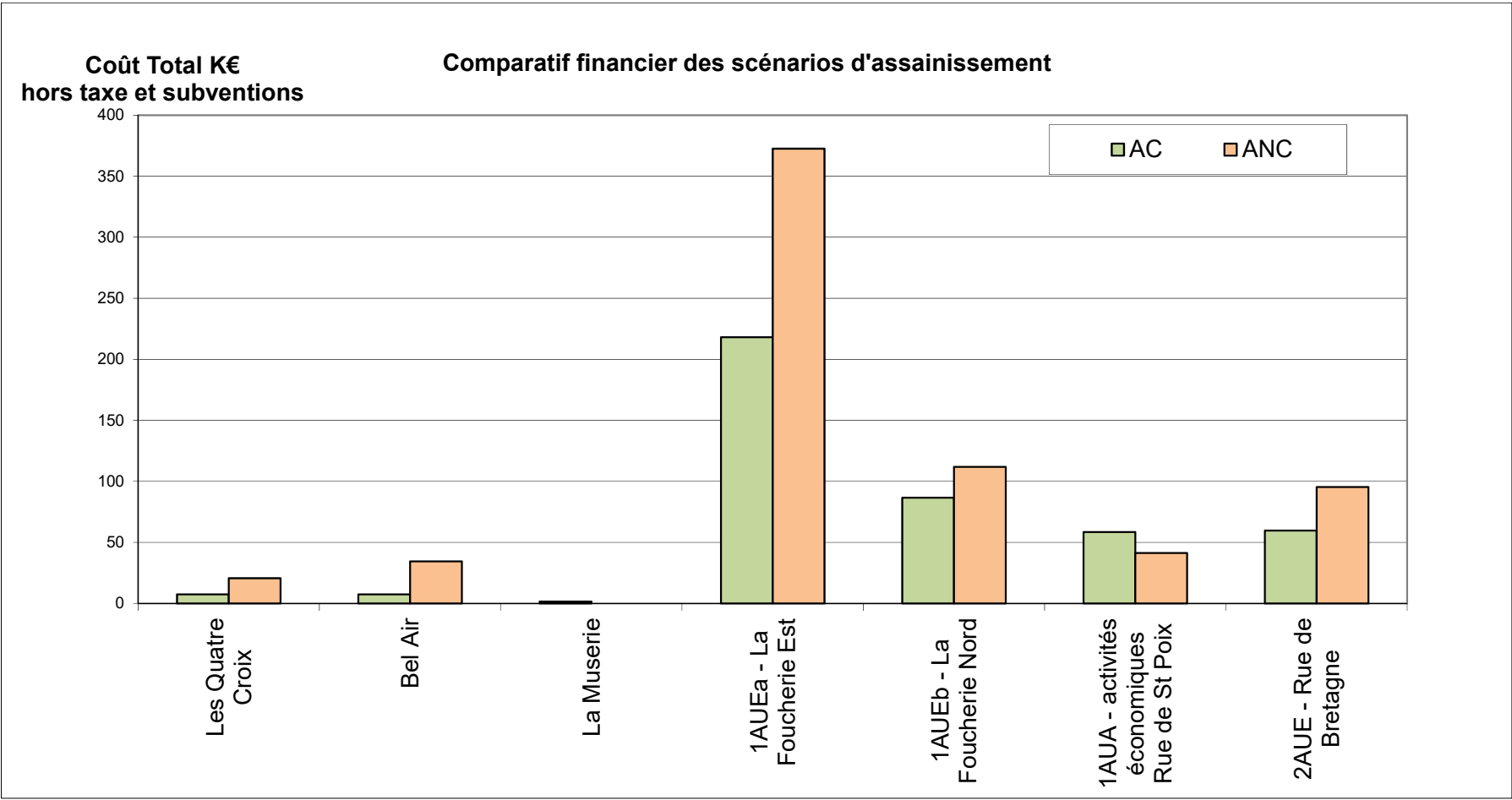
Figure 6 : Commune de Le Pertre – Scénario d'assainissement collectif

7 COMPARATIF FINANCIER ASSAINISSEMENT COLLECTIF / NON COLLECTIF

Le tableau suivant présente le comparatif financier ainsi que le coût au branchement pour la mise en œuvre de scénarios d’assainissement collectif (hors filière de traitement) et non collectif.

Tableau 8 : Comparatif collectif / non collectif

Secteurs		Assainissement collectif								Assainissement non collectif				Investissement le plus rentable au vu du coût au branchement
		Nombre de branchement en situation actuelle	Nombre de branchement supplémentaire en situation future	Nb de branchements à long termes	Cout total des investissement	Cout total des investissement à la charge de la collectivité	Cout à la charge des financeurs privés	Cout à la charge des particuliers	Coût total des investissements au branchement à long terme	Filière à réhabiliter (situation actuelle)	Filière à créer (situation future)	Cout total des investissement (*)	Coût total des investissements au branchement à long terme	
Zones de constuctions existantes présentes à l'intégration du zonage d'assainissement	Les Quatre Croix	5	0	5	7 500			7 500	0	3	0	20 700	6 900	Collectif
	Bel Air	5	0	5	7 500			7 500	0	5	0	34 500	6 900	Collectif
	La Muserie	1	0	1	1 500			1 500	0	0	0	0	0	Collectif
Zones d'urbanisations Priorité 1	1AUEa - La Foucherie Est		54	54	218 030	0	137 030	81 000	2 538		54	372 600	6 900	Collectif
	1AUEb - La Foucherie Nord		16	16	86 600	23 800	38 800	24 000	3 913		16	111 780	6 900	Collectif
	1AUA - activités économiques Rue de St Poix		6	6	58 510	0	49 510	9 000	8 252		6	41 400	6 900	ANC
Zones d'urbanisations Priorité 2	2AUE - Rue de Bretagne	1	14	15	59 540		37 040	22 500	2 469		15	95 220	6 900	Collectif



8 SYNTHESE

- La Muserie, Bel Air et Les Quatre Croix

Au vu des coûts financiers il est proposé de déconnecter les assainissements non collectifs (si elles sont bien présentes) et de raccorder les habitations au réseau d'assainissement collectif déjà existant.

- Autres

Au vu des investissements et de la proximité du réseau d'assainissement existant il est proposé de retenir le scénario d'assainissement collectif sur l'ensemble des secteurs d'études.

9 PROPOSITION DE ZONAGE

Le zonage d'assainissement proposé après analyse des paramètres du présent rapport est le suivant :

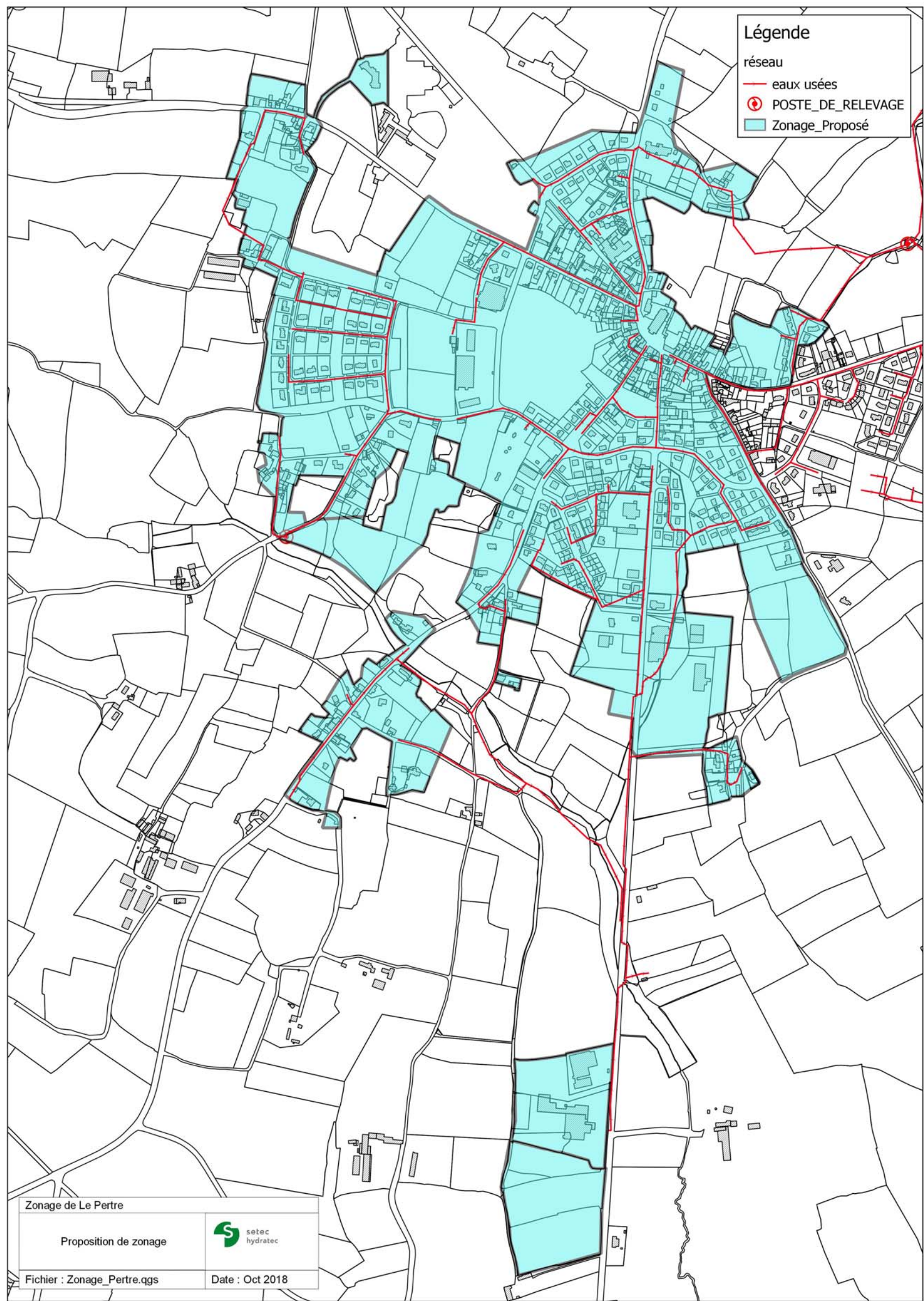
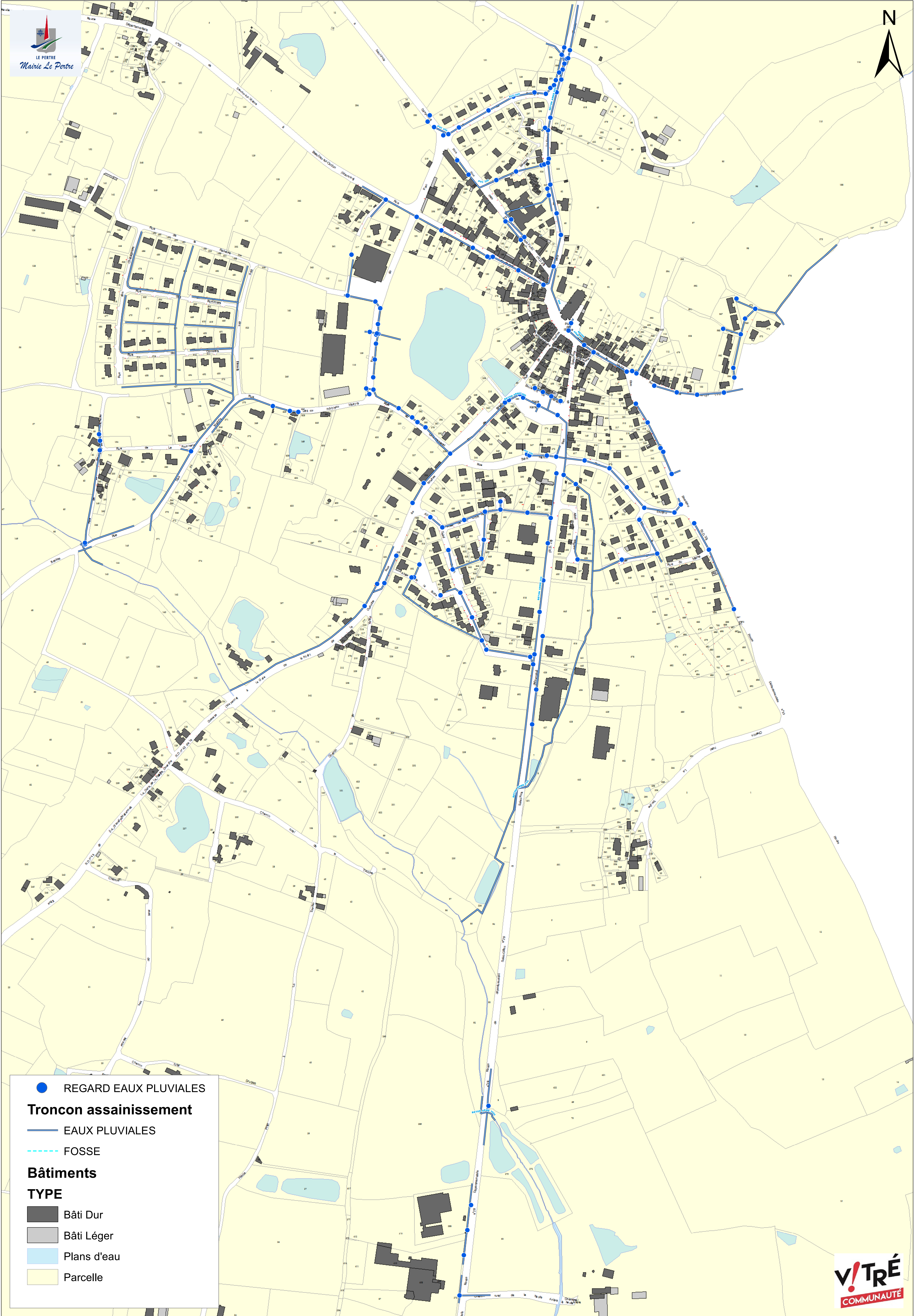


Figure 7 : Commune du Pertre - Proposition de zonage

LE RESEAU D'EAU PLUVIALE SUR LA COMMUNE DU PERTRE



NOTE RELATIVE AU RESEAU D'EAU PLUVIALE

Le plan joint fait apparaître le réseau d'eau pluviale sur la commune du Pertre et plus particulièrement dans le bourg.

Le territoire de la commune est marqué par un relief marqué et un réseau hydrographique dense. Les différents cours d'eau jouent le rôle d'exutoires naturels des eaux pluviales.

Dans la majeure partie du territoire communal, les effluents s'évacuent indirectement par les fossés ou les ruisseaux.

Le réseau d'évacuation est conçu suivant le modèle séparatif sur une large partie de l'agglomération. Conformément au plan joint à la présente note, le réseau d'eau pluviale est constitué de différents tronçons distincts les uns des autres en fonction de la géographie du site et de ses différents bassins versants.

Ce réseau présente les caractéristiques suivantes :

Béton armé

Ø 250 > 163 ml

Ø 300 > 4226 ml

Ø 400 > 325 ml

Ø 500 > 573 ml

Ø 800 > 1057 ml

Ø 1000 > 30 ml

PVC

Ø 200 > 4 ml

Ø 250 > 35 ml

Ø 300 > 89 ml

Ø 350 > 195 ml

La commune dispose également de deux bassins d'orage importants sur les secteurs de la Foucherie et de la Touche Godet (n'apparaissant pas sur les plans joints).

Chaque nouveau lotissement, répondant aux exigences de la loi sur l'eau, fait l'objet de réalisation de systèmes de tamponnage répondant au dimensionnement de l'opération et assurant un débit de fuite maîtrisé.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Service public
de collecte et de tri
DES DÉCHETS MÉNAGERS



Crédit : Pierre Lepoutre



SOMMAIRE



Préambule : La réglementation	4
-------------------------------------	---

GÉNÉRALITÉS SUR LE SMICTOM SUD-EST 35

▪ Présentation du SMICTOM.....	6
▪ Les élus délégués au SMICTOM	8
▪ Collecte et traitement des déchets ménagers.....	10

2020 : CHIFFRES CLÉS DU SYNDICAT

▪ Les faits marquants.....	14
▪ La synthèse des tonnages	16
▪ Les indicateurs environnementaux	18
▪ Les indicateurs financiers	20
▪ Le décryptage du coût du service.....	22

PRÉSENTATION DES SERVICES

▪ La collecte des déchets.....	26
▪ Les déchèteries du syndicat	28
▪ La prévention et la sensibilisation	30

ANNEXES

▪ Les marchés et contrats signés en 2020	34
▪ Les jours de collecte par commune	35
▪ Fiches techniques	36



PRÉAMBULE : La réglementation

Le décret N°2000-404 du 10 Mai 2000 prévoit :

Chaque collectivité compétente en matière de collecte et/ou traitement des déchets doit présenter puis mettre à disposition du public un rapport annuel, et ce avant le 30 juin de chaque année sur le service d'élimination des déchets.

Le rapport permet aussi d'informer les élus sur la politique de gestion des déchets mise en œuvre au niveau du SMICTOM du Sud Est de l'Ille-et-Vilaine pour prendre des décisions adaptées au contexte local, et sensibiliser le grand public qui lira le rapport en mairie.

Ce rapport est adressé à chaque commune et communauté adhérente.

Les délégués de chaque commune membre de la collectivité ont à présenter ce rapport de synthèse à leur conseil municipal. Le rapport est présenté par chaque communauté adhérente devant leur conseil communautaire.

Le contenu de ce rapport sur le service d'élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM du Sud-Est d'Ille-et-Vilaine, sur le site internet **www.smictom-sudest35.fr**, ainsi qu'au sein de l'ensemble des structures adhérentes.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le rapport est porté à la connaissance du public dans les conditions prévues à l'article L.2224-5 et L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

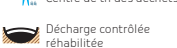
Généralités sur
le SMICTOM
Sud-Est 35



Sud-Est 35

réparties sur 3 communautés

Le SMICTOM a en charge la collecte, le tri et la prévention des déchets ménagers recyclables et non-recyclables. Il gère aussi les 8 déchèteries et 4 valoparcs répartis sur son territoire.



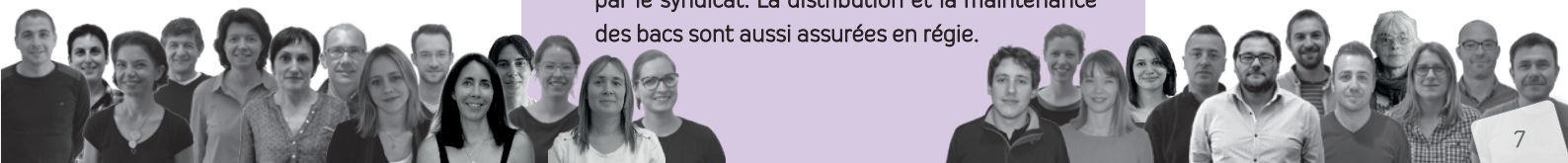


7 missions

assurées soit en régie, soit par des prestataires

L'essentiel des prestations de collecte et de traitement des déchets est assuré par différents prestataires : 85 % des dépenses réelles de fonctionnement sont liées aux marchés et contrats conclus en 2020. Cf. annexe n°2 p. 37.

L'accueil des usagers, l'entretien du site, l'enlèvement des bennes gravats, le compactage des déchets et le broyage des déchets verts sur l'ensemble des déchèteries sont assurés en régie par le syndicat. La distribution et la maintenance des bacs sont aussi assurées en régie.



Les élus délégués au SMICTOM Sud-Est 35

79
élus délégués
représentant chaque commune

Toutes les communes ont au moins un délégué au SMICTOM. Ensemble, ils composent l'organe délibérant appelé Comité syndical. Parmi eux, un Président et des vice-Présidents sont élus. Ils composent le Bureau syndical. Viennent ensuite les groupes de travail et les commissions, composés d'élus référents et de techniciens.

Les délégués syndicaux sont les relais privilégiés entre le SMICTOM et les maires, les agents communaux et les administrés. Ils participent à l'élaboration des projets dans les commissions et votent leurs mises en œuvre lors des Comités et Bureaux syndicaux.

Bureau syndical 2020-2026



Christian STEPHAN
Président



Claude CAILLEAU
Affaires générales, finances
et RH



Patrick ROBERT
Collecte



Marielle MURET-BAUDOIN
Communication



Allain TESSIER
Programme « Territoire Econome
en Ressources »



Melaine MORIN
Collecte dans les communes
à vocations urbaines



Isabelle CÉZÉ
Services spécifiques aux
professionnels



Mickaël LEFEUVRE
Déchèteries



Christian SORIEUX
Plan de prévention
et biodéchets



Isabelle DUSSOUS
Nouvelles filières
et filières REP

Modification en cours de mandat

Plusieurs changements de délégués titulaires ou suppléants ont pu être opérés durant l'année. La liste à droite présente les délégués titulaires et suppléants au 31 décembre 2020.

Que faire de mon déchet ?

Cartons et briques alimentaires
Bouteilles flacons en plastique
Emballages métalliques

Les délégués 2020-2026

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Amanlis	Loïc GODET	Mireille COLLEAUX
Arbrissel	Jérôme LEMARIÉ	Nicolas HARDEL
Argentré-du-Plessis	Claude CAILLEAU	Jean-Claude LAMY
Argentré-du-Plessis	Anne-Sophie TRAVERS	Marie-Claire HAMON
Availles-sur-Seiche	Bertrand THOMAS	Michel MALHERBE
Bais	Soazig POTTIER	Eric GLINCHE
Balazé	Thierry CREZE	Alain HERRAUX
Boistrudan	Daniel CARRE	Alexandre THAO
Bréal-sous-Vitré	Mickaël LEFEUVRE	Jean-Louis HERIN
Brie	Patrick ROBERT	Yoann ROBIEU
Brielles	Séverine DOREAU	Emmanuel FOUCHER
Champeaux	Marie-Annick COUASNON	Anne-Laure BONNIOT
Châteaubourg	Vincent BARTEAU	Eric PERCHAIS
Châteaubourg	Jérémie DROUILLE	Daniel COCHERIE
Châteaugiron	Arnaud BOMPOIL	Vincent BOUTHEMY
Châteaugiron	Denis GATEL	Hervé DIOT
Châteaugiron	Yves RENAULT	Bruno VETTIER
Châtillon-en-Vendelais	Aurélié LEGROS	Arnaud VOISINNE
Chelun	Christian SORIEUX	Denise PERRIN
Coësmes	Marie-Christine ATHANASE	Arnaud PUYNET
Cornillé	Véronique PELEY	Franck MOREL
Domagné	Aurélié MUSUMECI	Gilles THOMAS
Domalain	Daniel TESSIER	Loïc GALLON
Domloup	Jean-Marc DESHOMMES	Yves LE GALL
Domloup	Bernard BOUFFART	Laurent CLISSON
Drouges	Patricia MARSOLLIER	Martine MARZIN
Eancé	Raymond SOULAS	Thérèse MONNET
Erbrée	Max HOUDMOND	Freddy FAUCHEUX
Essé	Annick HORTANCE	Christophe GESLIN
Etelles	Marie-Christine MORICE	Elise DAVENEL
Forges-la-Forêt	Jeanine RENAULT	Pierrick ROUSSEAU
Gennes-sur-Seiche	Roland LE DROFF	Patrice LAMY
Janzé	Isabelle CEZE	François GOISET
Janzé	Nelly TESSIER	Gaston GUAIS
La Chapelle-Erbrée	Pierre PLANCHAIS	Michel GUILLOTIN
La Guerche-de-Bretagne	Daniel FEVRIER	Thérèse SAUDRAIS
La Guerche-de-Bretagne	Amand LETORT	Martine LEGRAS
La Selle-Guerchaise	Ludovic LE SQUER	Jean-Yves BAZIN
Landavran	Danielle RESONET	Gaël Hervé MIGNOT
Le Pertre	Christine THIKEN	Dominique RONCERAY

Commune	Délégué TITULAIRE	Délégué SUPPLÉANT
Le Theil-de-Bretagne	Marc SORIN	Christophe LECOMTE
Louvigné-de-Bais	Michel RENOU	Jean-Pierre BERTINET
Marillé-Robert	Maryvonne BALARD	Gwenaëlle LOAEC
Marpiré	Jean-Yves PAIN	Rémi TROPEE
Martigné-Ferchaud	Véronique BREMOND	Sébastien BOUDET
Mecé	Marie-Christine LECONTE	Alain PIETTE
Mondevert	Christian STEPHAN	Joël CAILLERE
Montautour	Christophe POLLYN	Nicolas ROUSSEL
Montreuil-des-Landes	Lynda COQUELIN	Nicolas JACQUES
Montreuil-sous-Pérouse	Franck ORRIERE	Patricia LE GOFF
Moulins	Corinne TABURET	Hélène GASTEL
Moussé	Christian JAN	Philippe BACHELIER
Moutiers	Marie-Thérèse HOCDE	Didier ALIX
Noyal-sur-Vilaine	Marielle MURET-BAUDOIN	Rozenn COROLLER
Noyal-sur-Vilaine	Gilles DETRAIT	Céline THEUREAU
Piré-Chancé	Allain TESSIER	Alain HERVAGAUT
Pocé-les-Bois	Christine HAIGRON	Kévin BEAUGRAND
Princé	Jean-Yves BOURCIER	Marie-Claude RITAINE
Rannée	Myriam MALECOT	Jacques BIDAUX
Retiers	Muriel FERRE	Antoine GUIBERT
Retiers	Denis LE VERGER	Bertrand BLANDIN
Servon-sur-Vilaine	Melaine MORIN	Cécile MAILLET-LATORRE
Servon-sur-Vilaine	Anthony PAPILLON	Gabriel PIROT
St-Aubin-des-Landes	Jocelyne GAUTIER	Patrice LEQUEUX
St-Christophe-des-Bois	Laurence LEPESANT	Marie-France ESNAULT
St-Didier	Jacques BLANCHET	Emmanuel ROUILLARD
St-Germain-du-Pinel	Aurélié GAUDIN	Sylvian BURET
St-Jean-sur-Vilaine	Frédéric LE FAOU	Sandrine DESCHAMPS-POZZAN
St-M'Hervé	Antoine BORDIER	Victor GALLON
Ste-Colombe	Sylvain BARON	Hendrick EVERTS
Taillis	Denis FROMONT	Jacqueline HAQUIN
Thourie	Gwenaëlle RENOUX	Elodie PETITJEAN
Torcé	Dominique PERETTE	Gaëtan HULINE
Val-d'Izé	Maryse HUCHET	Laurence GERMAIN
Vergéal	Cédric MAIGRET	François HOUGET
Visseiche	Joseph GOURDEL	Pascal LAMBERT
Vitré	Fabrice HEULOT	Jean-Yves BESNARD
Vitré	Marie-Cécile TARRIOL	Marie-Noëlle MORFOISSE
Vitré	Isabelle DUSSOUS	Emmanuel COUVERT

Collecte et traitement des déchets ménagers

Des différences selon les déchets

En fonction du type de déchet, le mode de collecte est différent : porte-à-porte en sac ou en bac, apport volontaire dans des bornes ou des caissons, ou encore dépôt en déchèterie.

Le mode de traitement diffère aussi en fonction du déchet. Des solutions sont mises en place pour que les objets qui peuvent être utilisés par d'autres ne soient pas jetés. **C'est le principe du réemploi.**

S'ils ne sont pas réutilisables, ils peuvent parfois être transformés en de nouveaux objets (recyclage) ou de nouveaux produits (engrais organique et remblais de carrière). **C'est la valorisation matière.**

Ceux qui ne peuvent pas être valorisés sous forme de matière, mais qui peuvent être brûlés, sont **valorisés en énergie** (vapeur, eau chaude et électricité).

Enfin, si aucun de ces trois premiers modes de traitement ne peut être appliqué, les déchets sont enfouis. Le SMICTOM cherche en permanence à limiter ce mode de traitement.

Textiles, linge et chaussures

Meubles et objets réutilisables

Papiers

Emballages

Verre

Ordures ménagères

Déchets d'activité économique

Ferrailles

Gravats

Déchets verts

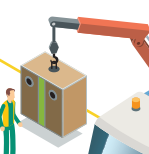
Bois

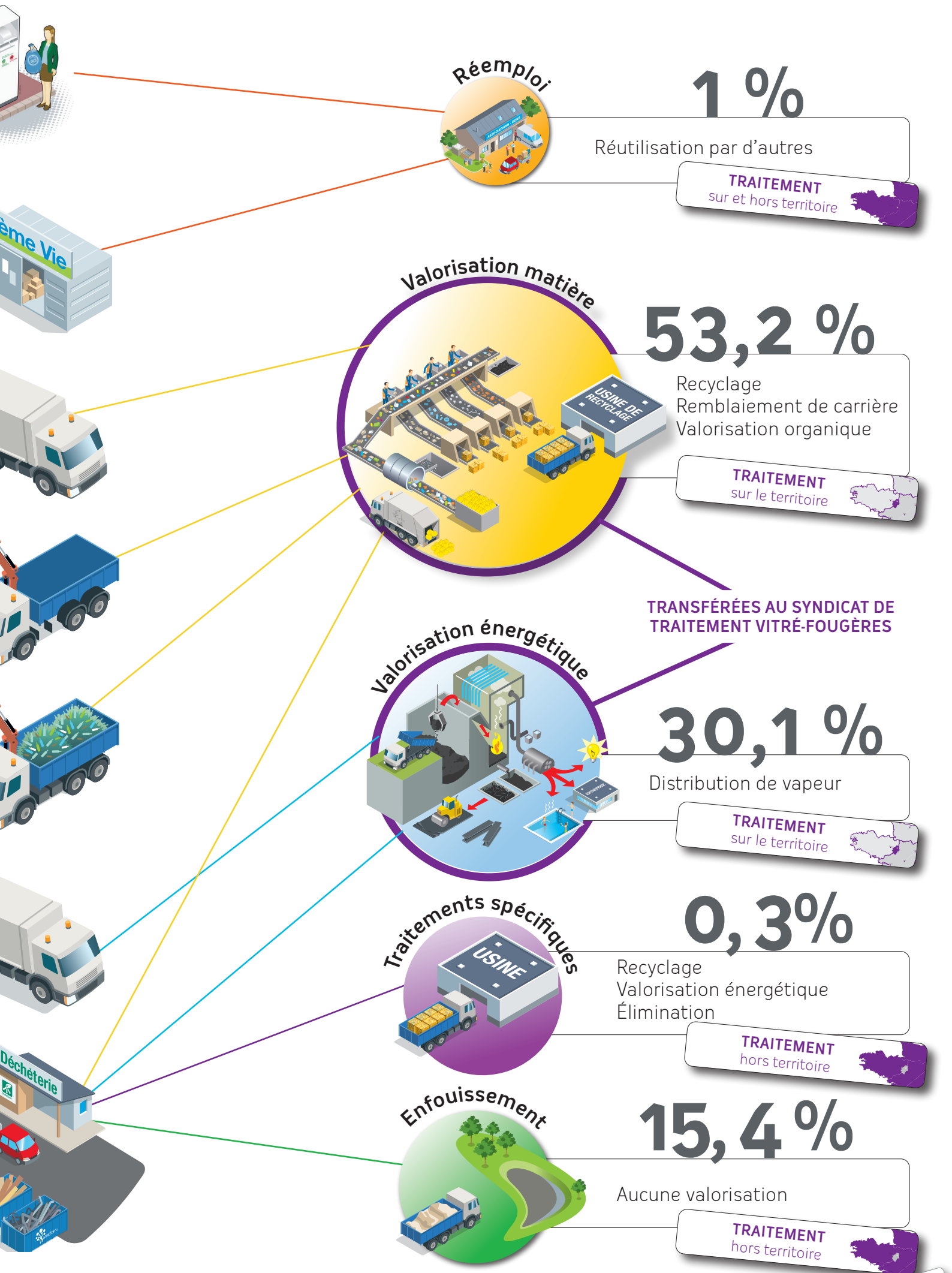
Incinérables

Encombrants

Incinérables durant les arrêts techniques du CVED

Déchets diffus spécifiques





Réemploi

1 %

Réutilisation par d'autres

TRAITEMENT
sur et hors territoire

Valorisation matière

53,2 %

Recyclage
Remblaiement de carrière
Valorisation organique

TRAITEMENT
sur le territoire

Valorisation énergétique

30,1 %

Distribution de vapeur

TRAITEMENT
sur le territoire

Traitements spécifiques

0,3%

Recyclage
Valorisation énergétique
Élimination

TRAITEMENT
hors territoire

Enfouissement

15,4 %

Aucune valorisation

TRAITEMENT
hors territoire

2020 :
chiffres clés
du syndicat



2020 : faits marquants du syndicat

12
mois actifs
pour le syndicat

L'année 2020 marque la fin de la première année complète de fonctionnement de la tarification incitative. Le bilan est largement positif : depuis le 1^{er} janvier 2019, le tonnage de déchets résiduels à collecter et à traiter en incinération a baissé tandis que la collecte des papiers et emballages recyclables a quant à elle augmenté. L'impact sur les collectes est important avec une réduction des consommations de gazole de -14% par rapport aux années précédentes, et donc autant d'émissions Carbone et de Gaz à effet de serre en moins. Ces données révèlent une réelle prise de conscience des usagers quand à leur production de déchets et témoignent des efforts faits par chacun pour la réduire.

L'année 2020 a été particulièrement marquée par la pandémie de COVID 19. Les services du SMICTOM ont dû s'adapter pour maintenir les services malgré les contraintes sanitaires. D'abord fermées au public, les déchèteries ont rapidement pu réouvrir grâce à un système de réservation et à un contrôle soutenu des agents d'accueil. La collecte quant à elle, a pu être maintenue. Face à ces changements, l'ensemble des agents du SMICTOM se sont mobilisés pour garantir une bonne communication auprès des habitants du territoire.

Malgré des reports résultant de la pandémie, les nouveaux délégués du SMICTOM ont finalement élu un nouveau Bureau syndical en octobre.



Papiers dans les écoles
inauguration de la borne du groupe scolaire La Hodeyère à Vitré et animation auprès des enfants



Valorparc de La Guerche de Bretagne
Inauguration du site en présence des élus

Label Territoire Economie en Ressources

Le SMICTOM est lauréat de l'appel à projets démarrage en février 2021



©ademe

Pandémie de COVID-19

adaptation du service accueil, collectes et déchèteries



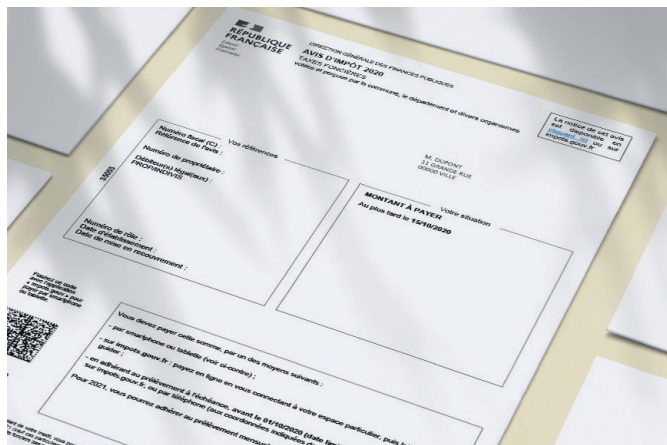


Nouveau site internet
mise en ligne du nouveau site internet
du SMICTOM
plus accessible, plus clair, plus
simple et plus de services
pour l'utilisateur



Révertec
Obtention du Label EcoRéseau 2020
pour le réseau d'énergie
recyclée du SMICTOM

TEOMi
réception de la première taxe foncière
avec la tarification incitative des déchets
60 000 courriers explicatifs envoyés
aux usagers



Élection du Bureau syndical
mandat 2020-2026
après les municipales de mars 2020



2020 : synthèse des tonnages

4 flux de déchets collectés et traités

Les ordures ménagères résiduelles (OMr) sont collectées en porte-à-porte (bacs gris) ou en bornes d'apport volontaire. Ce sont les déchets non-recyclables.

Les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte (sacs ou bacs jaunes), ou en bornes d'apport volontaire.

Les emballages en verre et papiers recyclables sont collectés par un maillage d'environ 650 bornes d'apport volontaire réparties sur l'ensemble du territoire.

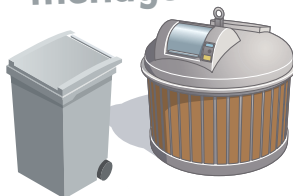
Dans les 12 déchèteries du territoire sont collectés les déchets encombrants ou dangereux qui ne trouvent pas leur place dans la collecte ordinaire.

64 467 tonnes
de déchets collectés
tous flux confondus  2 %

242 € HT la tonne
collectée et traitée

191 € HT la tonne
à la charge de l'utilisateur

Ordures ménagères

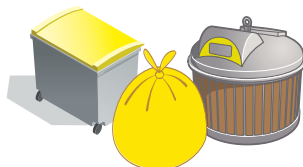


18 334 tonnes collectées

soit

135 kg par habitant

Emballages et papiers recyclables



4 395 tonnes collectées

soit

32 kg par habitant

Tous les papiers



2 036 tonnes collectées

soit

15 kg par habitant

Emballages en verre



5 926 tonnes collectées

soit

44 kg par habitant

Déchets des déchèteries



33 776 tonnes collectées

soit

248 kg par habitant

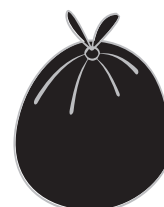
Coût complet HT :

307,30 € la tonne
collectée et traitée

Seul le soutien à la valorisation énergétique permet de faire baisser le coût de collecte et de traitement des ordures ménagères, qui reste cependant le flux le plus coûteux à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

299,10 € la tonne
d'ordures ménagères



Coût complet HT :

777,10 € la tonne
collectée et traitée

Si ce flux est le plus onéreux, il reste celui où le taux de couverture est le plus important du fait de la vente des matériaux et des soutiens des éco-organismes.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

379,90 € la tonne
d'emballages recyclables



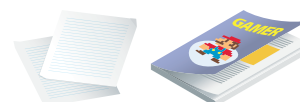
Coût complet HT :

432,40 € la tonne
collectée et traitée

Les recettes issues de la vente des papiers permettent de diminuer le coût résiduel à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

288,60 € la tonne
de papiers



Coût complet HT :

83,10 € la tonne
collectée et traitée

Le verre est le flux le moins coûteux. Ce sont les recettes liées à la vente du verre qui permettent de diminuer le coût à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

47,90 € la tonne
d'emballages en verre



Coût complet HT :

124,80 € la tonne
collectée et traitée

Les différents soutiens des éco-organismes et la vente de la ferraille et du carton permettent de faire baisser de 15 % le coût à la charge de l'utilisateur.

Coût résiduel HT à la charge de l'utilisateur :

106,50 € la tonne
de déchets de déchèteries



2020 : les indicateurs environnementaux

Des matières triées

pour être recyclées

Au Centre de tri, les déchets recyclables sont séparés en 8 flux : PET clair (plastique transparent clair), PET foncé (plastique transparent coloré), PEhd (plastique opaque), cartonnette, acier, aluminium, brique alimentaire et papier. Les sacs jaunes sont aussi triés.

Chaque matière est ensuite envoyée dans des usines de recyclage (en France et en Europe principalement) pour devenir de nouveaux produits.

C'est aussi le cas pour le verre collecté dans les bornes ou encore les recyclables de déchèteries (carton, ferraille...).

Le recyclage permet de ne pas puiser dans les ressources terrestres disponibles (gaz, pétrole, eau...).

40,6 %
des déchets recyclés

C'est le pourcentage de déchets triés sur la totalité des déchets ménagers produits - hors déchèteries.

Plastique (PET + PEHD)

Bouteilles et flacons en plastique transparent : eau, soda, jus d'orange, produit vaisselle, vinaigrette, lait, lessive...



805 tonnes
collectées, triées

Carton

Boîtes de céréales, de gâteaux, de riz, de pâtes, pack de yaourt...



918 tonnes
collectées, triées

Acier

Boîtes de conserve, bouteilles de sirop, aérosols ménagers, déodorants...



386 tonnes
collectées, triées

Verre

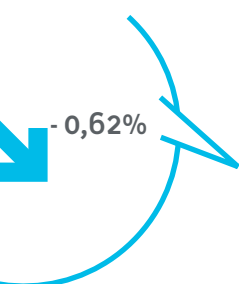
Bouteilles, pots et bocaux en verre, sans bouchons, ni capsules.



6 069 tonnes
collectées, triées



Retrouvez tous les tonnages et les indicateurs environnementaux sur : www.smictom-sudest35.fr



ET RECYCLÉES

en fibres utilisées comme rembourrage de couette, de nounours....

CE QUI REPRÉSENTE :

4 669 805 ours en peluche



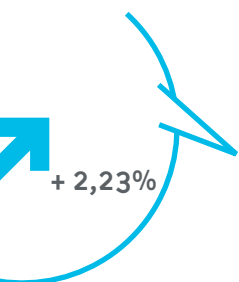
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



1 868 405 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 16 830 135 KM



21 583 660 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 320 625 jours d'une TV LCD



ET RECYCLÉES

pour devenir de nouveau de la fibre utilisée dans des emballages carton...

CE QUI REPRÉSENTE :

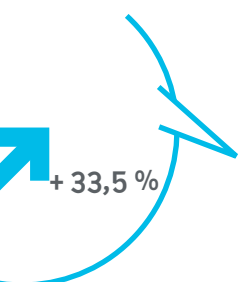
3 445 254 boîtes à chaussures



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



10 456 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 1 607 jours d'une TV LCD



ET RECYCLÉES

de nouveau en acier pour fabriquer des boules de pétanque, des chariots...

CE QUI REPRÉSENTE :

5 018 lave-vaisselles



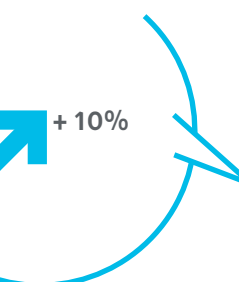
PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



568 964 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 5 126 466 KM



3 152 076 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 484 816 jours d'une TV LCD



ET RECYCLÉES

à 100 % et à l'infini, pour devenir de nouveaux emballages en verre...

CE QUI REPRÉSENTE :

13 485 318 nouvelles bouteilles



PERMETTANT L'ÉCONOMIE DE :



2 531 562 kg eq CO₂, soit l'équivalent d'un parcours en voiture de 22 807 302 KM



25 295 592 MJ, soit une consommation énergétique équivalente à 3 891 807 jours d'une TV LCD

2020 : les indicateurs financiers

2020 une année

marquée par la crise sanitaire

La crise sanitaire a impacté le fonctionnement de la collectivité :

- L'organisation des services : mise en place du travail à distance, maintien des services de collecte et traitement, renforcement des moyens humains à la réouverture des déchèteries
- Les actions de la collectivité : le calendrier électoral étant décalé, le nouvel organe délibérant n'a pu être installé que fin septembre.

Sur cet exercice, les dépenses courantes de fonctionnement diminuent légèrement (-1%). Les charges à caractère général baissent de 2%, principalement du fait du report des actions de communication et de prévention au vu du contexte. Les charges de personnel suivent la même tendance (baisse de 4%). A l'inverse les charges de gestion courante augmentent compte tenu de la revalorisation nécessaire de la redevance d'équilibre versée au syndicat de traitement : 4 153 k€, soit + 5%.

En parallèle, les recettes de gestion courante diminuent (- 3%) du fait de la baisse des ventes de matériaux déjà amorcée en 2019, conséquence de la chute des prix de reprise. Malgré l'augmentation du tonnage de déchets recyclables collectés, on constate une perte de 200 k€ par rapport à l'année précédente (à ajouter au 140 k€ déjà perdu en 2019). Les soutiens des différents éco-organismes- 2 030 k€, représentent 11% des recettes de fonctionnement : le plus important reste CITEO (Eco-emballage). La TEOMi entre en application à compter de cet exercice : les contribuables reçoivent pour la première année l'avis de taxe foncière intégrant une part fixe calculée selon la valeur locative et sur la base d'un taux de TEOMi de 6.41%, et une part variable calculée selon l'utilisation du service (34% du produit appelé).

Le contexte sanitaire a freiné la réalisation du programme d'investissement, exécuté à seulement 34%. Les principales opérations portent pour cet exercice sur la finalisation du Valoparc de La Guerche de Bretagne, les travaux de mises aux normes des déchèteries. Les nouveaux projets de déploiement des bornes d'apports volontaires tri flux se sont peu développés du fait du report du calendrier électoral et l'arrivée tardive des nouvelles équipes. Compte tenu de l'exécution budgétaire 2020, le fonds de roulement net global se situe à 4 330 673 € à la clôture de l'exercice

Investissement

RECETTES

3 455 500 €

dont

Opération d'ordre :
1 617 616 €

Excédent reporté : 276 080 €
Résultat de l'année précédente

Subventions d'investissement reçues : 910 785 €
Dotations, fonds et réserves : 650 265 €

Excédent global :

RECETTES

17 688 978 €

dont

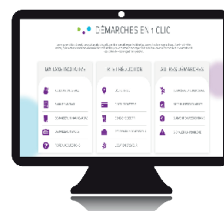
Recettes industrielles : 1 181 242 €
Issues de la vente d'énergie et des matières recyclables

Soutiens et subventions : 2 030 875 €
Perçus des éco-organismes, dont le principal est Citeo

TEOM - Redevance : 11 260 725 €
Produit fiscal

Excédent reporté : 2 698 136 €
Résultat antérieur reporté

Excédent global :



Retrouvez tous les chiffres
et les indicateurs
financiers sur :
www.smictom-sudest35.fr

DÉPENSES

1 506 616 €

dont

Dépenses financières : 244 682 €
Remboursement emprunt

Dépenses réelles : 867 769 €
Voir détails à droite

Opérations d'ordre : 394 165 €

RCU: 26 085 €

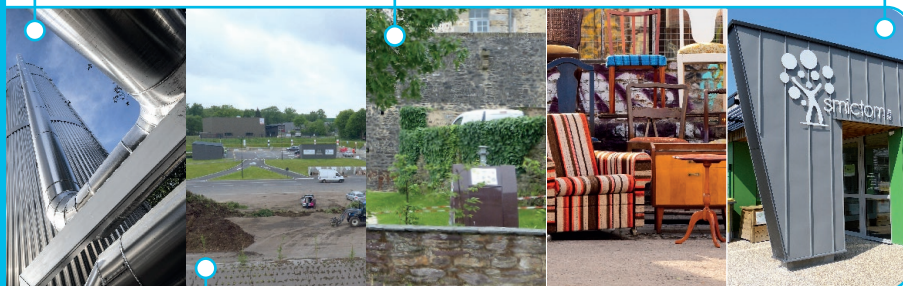
Extension des réseaux

Pré collecte : 254 348 €

*BAV : nouvelles zones et centre
Bâtiment service technique : travaux
aménagement*

Structure : 29 963 €

*Matériel informatique
et logiciel*



Déchèteries : 557 373 €

Finalisation du Valoparc de la Guerche de Bretagne

1 948 884 €

Fonctionnement

DÉPENSES

15 306 260 €

dont

Charges générales : 8 095 742 €
Charges de fonctionnement courant

Avance d'équilibre : 4 153 146 €
versée au Syndicat de Traitement

Charges de personnel : 1 453 164 €
équivalents temps complet

Opérations d'ordre : 1 406 960 €
amortissement

2 382 718 €

État de la dette

L'état de la dette présente un capital restant
dû au 1^{er} janvier 2021 de 1 989 727 €,
réparti comme suit :

Par prêteur :

ARKEA : 83 %
CRCA : 17 %

Par taux :

Fixe : 100 %
Complexe : 0 %
Variable : 0 %

Classement :

A,1 Taux fixe ou variable simple : 100 %
A,2 Taux barrière simple : 0 %

Le syndicat est faiblement endetté : sa
capacité de désendettement est de 2,4 ans
à fin 2020.

2020 : décryptage du coût du service

Un coût différent selon les flux

Le coût complet, ou ensemble des charges, s'établit à 13 674 566 € HT pour l'ensemble des flux. La collecte et le traitement représentent la majorité de ces dépenses (84%).

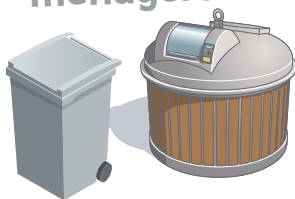
Des recettes industrielles, des subventions et des soutiens permettent de financer 21 % de ce coût. Les autres 79% sont financés par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance spéciale (RS).

79,4 € HT
restant à charge par habitant
tous flux confondus

Soit un coût à la charge de l'usager situé dans la fourchette basse des moyennes nationales* : fourchette de 63,27 à 119,29 € HT, médiane à 85,97€ HT.

* référentiel publié en 2021 selon données 2018

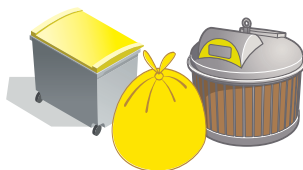
Ordures ménagères



Coût complet HT du flux :

5 634 440 €

Emballages recyclables



Coût complet HT du flux :

3 415 438 €

Tous les papiers



Coût complet HT du flux :

880 338 €

Emballages en verre



Coût complet HT du flux :

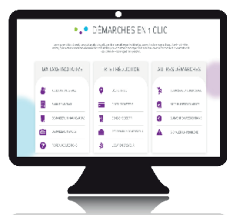
492 158 €

Déchets de déchèteries



Coût complet HT du flux :

3 228 498 €



Retrouvez l'ensemble des coûts par flux selon la méthode compta-coût sur : www.smictom-sudest35.fr

* Référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets
Légende : ■ Fourchette — Coût médian

FINANCÉS PAR :

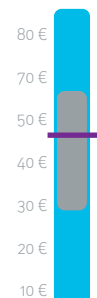
- 13 988 € HT de recettes industrielles (1 %)
- 136 960 € HT de soutiens (2 %)
- 5 483 492 € HT de Taxe et Redevance (97 %) à la charge de l'utilisateur

SOIT :
40,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013 : 28,5 €
2014 : 27,7 €
2015 : 29,5 €
2016 : 29,9 €
2017 : 32,9 €
2018 : 32,7 €
2019 : 40 €

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

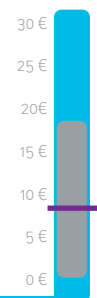
- 209 920 € HT de recettes industrielles (6 %)
- 1 535 611 € HT de soutiens (45 %)
- 1 669 902 € HT de Taxe et Redevance (49 %) à la charge de l'utilisateur

SOIT :
12,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013 : 4,6 €
2014 : 5,5 €
2015 : 6 €
2016 : 5,7 €
2017 : 10 €
2018 : 9,7 €
2019 : 12,1 €

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 137 231 € HT de recettes industrielles (16 %)
- 155 472 € HT de soutiens (18 %)
- 587 635 € HT de Taxe et Redevance (66 %) à la charge de l'utilisateur

SOIT :
4,3 € HT par habitant

HISTORIQUE

2017 : 1,7 €
2018 : 2,2 €
2019 : 3,7 €

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 116 353 € HT de recettes industrielles (23 %)
- 92 012 € HT de soutiens (19 %)
- 283 793 € HT de Taxe et Redevance (58 %) à la charge de l'utilisateur

SOIT :
2,1 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013 : 0,9 €
2014 : 1,1 €
2015 : 1 €
2016 : 1,4 €
2017 : 2,1 €
2018 : 1,7 €
2019 : 1,9 €

COMPARAISON aux données nationales*



FINANCÉS PAR :

- 214 216 € HT de recettes industrielles (7 %)
- 258 987 € HT de soutiens (8 %)
- 2 755 295 € HT de Taxe et Redevance (85 %) à la charge de l'utilisateur

SOIT :
20,2 € HT par habitant

HISTORIQUE

2013 : 15 €
2014 : 16,1 €
2015 : 16 €
2016 : 16,3 €
2017 : 17,5 €
2018 : 18,7 €
2019 : 20 €

Présentation **des services** du syndicat



La collecte des déchets



EN CHIFFRES

46 035

bacs roulants

de différents volumes pour les ordures ménagères et les emballages recyclables.

3 777

interventions

pour réparer ou échanger les bacs des usagers.

14 976

badges

d'accès aux BAV distribués

1 387

bornes d'apport volontaire

réparties sur le territoire.

349

BAV ordures ménagères

équipées d'un système d'accès par badge.

■ Mise à disposition des bacs roulants

① Les bacs roulants servant à la collecte des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des emballages recyclables (bacs jaunes) sont mis à disposition des usagers par le SMICTOM. Le volume du bac est adapté en fonction du nombre de personnes dans le foyer. Sur demande, un échange ou une maintenance peuvent être effectués par l'agent en charge de la distribution des bacs. Dans le cadre de la tarification incitative, tous les bacs distribués sont équipés d'une puce.

■ Distribution des sacs jaunes

Chaque année, ② une distribution de 2 rouleaux de 26 sacs jaunes est réalisée en porte à porte. Ils sont posés sur les boîtes aux lettres des foyers dont les emballages recyclables sont collectés en porte-à-porte. En cas de besoin, des rouleaux complémentaires sont disponibles en mairie et au SMICTOM. Pour les habitants collectés en bornes d'apport volontaire ou en bacs jaunes, des sacs de précollecte sont fournis sur demande et disponibles en mairie.

■ Mise en place des bornes d'apport volontaire

La collecte en bornes d'apport volontaire a été généralisée pour le verre en 2012 et en 2017 pour les papiers. ③ En accord avec les municipalités, ce type de collecte est aussi développé pour tous les flux de déchets (ordures ménagères résiduelles / verre / emballages recyclables / papiers) dans certains centres-villes, dans le cadre d'une substitution de collecte et lors de nouveaux projets urbains. Ce système comporte de nombreux avantages : circulation des camions facilitée, sécurisation des chaussées, accessibilité 7j/7, pas de contrainte de stockage du bac...

■ Suivi des collectes de déchets ménagers

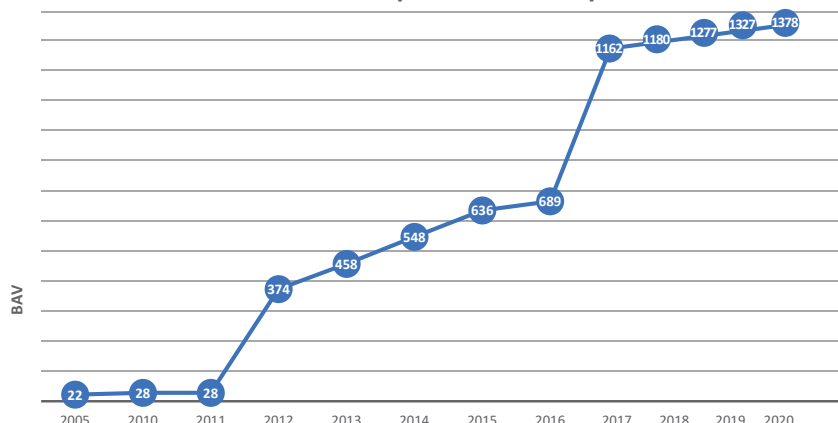
④ La collecte en porte-à-porte et en bornes d'apport volontaire est assurée par l'entreprise Suez jusqu'au 31/12/2023, via un marché public. Les tournées sont suivies par le SMICTOM, qui relaie au prestataire les différentes anomalies de collecte signalées par des usagers ou par les mairies. Un rattrapage est organisé dans les meilleurs délais si la responsabilité du prestataire est engagée.

Jours de collecte par commune
annexe n°3, p.36



Les bornes d'apport volontaire (BAV) : un parc en constante augmentation.

Evolution du parc de BAV en place



Pour des raisons d'hygiène, les contenants sont nettoyés et désinfectés une à cinq fois par an en fonction des modèles : une fois pour les aériens, cinq fois pour les semi-enterrés et les enterrés.

Un marché comprenant trois lots a été signé avec deux sociétés pour la réalisation de cette prestation pendant un an.

Depuis le 1er janvier 2019, le mode de facturation du service de collecte des déchets a évolué et prend désormais en compte le nombre de dépôts dans les BAV. En moyenne, le taux d'ouverture des bornes par l'utilisateur est d'une fois tous les 10 jours.

La collecte des professionnels : une redevance spéciale.

La loi du 13 juillet 1992 impose l'application d'une redevance spéciale auprès de l'ensemble des producteurs de déchets non-ménagers qui bénéficient de la collecte par la collectivité.

De ce fait, le SMICTOM Sud-Est 35, par délibération du Comité Syndical du 5 octobre 2002, a instauré la redevance spéciale au 1er juillet 2003.

Parrallèlement à la mise en place de la TEOMi, le syndicat a souhaité faire évoluer la Redevance Spéciale. À compter du 1er janvier 2020, seuls les établissements non soumis à la taxe foncière et donc à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères seront soumis à la redevance spéciale. Celle-ci est assise sur la quantité d'ordures ménagères produite, exprimée en nombre de levées par bacs collectés en porte à porte ou en nombre de d'ouvertures de tambours pour les secteurs desservis en bornes d'apport volontaire.

Au 31 décembre 2020 : le nombre d'établissements publics et privés soumis à la redevance spéciale s'élève à 335.

Les déchèteries du syndicat



EN CHIFFRES

31 685 t.
de déchets déposés
dans les 12 filières.

9 772 t.
de déchets verts
broyés en régie et distribués
à 12 agriculteurs locaux.

218 101
passages en 2020,
contre 396 744 en 2019. Les
déchèteries sont restées en
libre accès pendant la crise du
COVID.

231 kg
de déchets en déchèteries
par habitant et par an

■ Un réseau de 8 déchèteries et 4 Valoparcs

Réparties sur le territoire, 8 déchèteries et 4 Valoparcs ouverts toute l'année sont gérés en régie par le SMICTOM : Argentré-du-Plessis, Bais, Châteaubourg, Châteaugiron, Châtillon-en-Vendelais, Janzé, La Guerche-de-Bretagne, Martigné-Ferchaud, Noyal-sur-Vilaine, Retiers, Val d'Izé et Vitré. Pour lutter contre les vols et le vandalisme, un dispositif de caméras de vidéo-protection a été installé sur la quasi-totalité des sites.

■ Les filières principales

Sur chaque site, ^① les usagers peuvent déposer leurs déchets banals dans les bennes gravats, encombrants, bois, incinérables, ferrailles, cartons, déchets verts, plâtre et éco-mobilier. Ces filières représentent plus de 95 % des dépôts. Le compactage de ces bennes est assuré en régie par le SMICTOM, tout comme le transport des gravats au centre d'enfouissement. Les déchets verts sont broyés en régie et distribués à des agriculteurs locaux pour être valorisés sur leurs terres.

■ Les autres filières

^② De nombreux autres déchets, qui ne trouvent pas leur place dans la collecte traditionnelle, peuvent être déposés dans les caissons en déchèteries : les déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), les déchets ménagers spéciaux (DMS), les piles et accumulateurs, les huiles, les lampes et néons, le polystyrène... ^③ Des caissons « 2^{ème} Vie » sont aussi installés pour faciliter le geste du don d'objets réutilisables, en partenariat avec Partage Entraide Vitréais et Emmaüs.

■ Le traitement des déchets et les prestataires

Filière	Collecte Prestataires	Fin marché	Traitement / valorisation
Ferrailles	PASSENAUD	31/12/2024	Recyclage
Incinérables	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Valorisation énergétique
Encombrants	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Centre d'Enfouissement Technique Classe 2
Plâtre	VEOLIA	31/12/2024	Recyclage
Eco Mobilier	SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DEEE	ENVIE 2E et THEAUD	31/12/2024	Recyclage
Cartons	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage
Bois	SÉCHÉ ÉCO INDUSTRIE	31/12/2024	Recyclage / Valorisation énergétique
DMS	CHIMIREC	31/12/2024	Recyclage
Polystyrène	VEOLIA	31/12/2024	
Béton armé	SMICTOM		Recyclage



Les micro-filières : un tri de plus en plus précis

Pour que chaque type de déchet soit valorisé de la meilleure des manières, un tri de plus en plus précis est demandé aux usagers des déchèteries. Ce sont les micro-filières. En plus de ne pas polluer l'environnement, ces consignes de tri supplémentaires permettent de bénéficier des soutiens des éco-organismes pour la collecte et le traitement des déchets. Voici quelques exemples :



Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE)
1 145 tonnes



Déchets Diffus Spécifiques (DDS)
144 tonnes



Piles
14,40 tonnes



Lampes et tubes
5,45 tonnes



Polystyrène
21,18 tonnes



Batteries
13,48 tonnes

Le dépôt des professionnels : conventionné et payant.

Les professionnels, collectivités et établissements publics qui souhaitent déposer leurs déchets en déchèterie doivent signer une convention avec le syndicat (délibération du Comité syndical en date du 29 juin 2006).

Depuis 2013, ils bénéficient également d'une carte d'accès servant à la facturation. À chaque passage, l'agent d'accueil de la déchèterie passe la carte sur sa console portable (PDA), et indique le type et le volume de déchets déposés. Un seuil minimal de facturation de 0,25 m³ par type de déchet est appliqué. Le professionnel signe sur la console et un ticket est édité en double exemplaire (professionnel et service administratif du SMICTOM). Une facture trimestrielle est établie.

Au 31 décembre 2020, 1 537 professionnels, 273 collectivités territoriales et établissements publics (école, maison de retraite, association) étaient équipés d'une carte d'accès en déchèterie.

Tarifs en vigueur : 18 € / m³ pour les bois, les déchets verts, les polystyrènes ; 24 € / m³ pour les gravats, les encombrants et les incinérables ; gratuit pour les ferrailles et les cartons. Pour les établissements publics et les collectivités, seuls les dépôts des déchets verts sont payants : 18 € / m³.

La prévention et la sensibilisation

EN CHIFFRES

750

composteurs vendus
et autant de foyers formés
aux techniques du compostage

2

sites de compostage partagé
inaugurés à Domloup et Noyal sur
Vilaine en 2020. Désormais 10 sites
sont en activité.

174

bons attribués
pour l'aide à la location d'un
broyeur

6

associations
subventionnées pour financer
des actions de prévention

87

professionnels collectés
dans le cadre de la collecte de
papiers

278

**professionnels ou
administrations collectées**
dans le cadre de la collecte de
cartons

■ Le programme TER

La prévention des déchets est une compétence et une mission importante du SMICTOM depuis une quinzaine d'années. Le syndicat a adhéré successivement à un programme de prévention des déchets, puis a été lauréat du label « Territoire Zéro Déchets, Zéro Gaspillage ».

Depuis le printemps 2020, le SMICTOM SUD EST 35 est lauréat du programme « TERRITOIRE ECONOMOME EN RESSOURCES ». Un programme d'actions sur 3 ans officiellement démarré au 1er février 2021 (retard lié au COVID-19).

Ce programme d'actions vise à amener le territoire vers une meilleure gestion des ressources et l'économie circulaire.

Il se décline en 7 axes de travail et 16 actions, notamment l'accompagnement des événements, le développement du réemploi et de la réparation et la valorisation des biodéchets.

■ Le compostage individuel

Le SMICTOM Sud-Est 35 propose aux usagers de son territoire d'acquérir un composteur à un tarif préférentiel. Ces composteurs sont remis lors d'une distribution (généralement un samedi matin) durant laquelle une formation à la pratique du compostage est réalisée par un professionnel. Au regard du contexte sanitaire inédit en 2020 les formations au compostage n'ont pas pu avoir lieu.

■ Accompagnement des événements engagés

Le SMICTOM SUD-Est 35 et le collectif des festivals ont accompagnés 8 structures organisatrices d'événements culturels et sportifs sur l'hiver 2020-2021 dans leur transition éco-responsable.

Thématiques des ateliers :

- Les achats responsables : de l'alimentation à la prévention des déchets
- Optimiser le tri sur son événement : consignes, moyens humains
- Communication éco-responsable, sensibiliser et convaincre
- Mutualisation et réemploi, et si c'était LA solution ?





▪ La communication grand public

Le SMICTOM travaille pour maintenir un lien permanent avec tous les publics pour continuer d'informer au quotidien les usagers sur le principe de la tarification incitative, les encourager à réduire leurs déchets, les évolutions de collecte, etc... Cela passe par des communications régulières sur le site du SMICTOM, des informations relayées par les communes, etc...

- Le magazine semestriel « l'Écho du Tri & Vous » à destination des 59 000 foyers est envoyé 2 fois par an et balaye les différents sujets qui concernent le SMICTOM et son territoire.

- La presse locale et les bulletins municipaux des 67 communes, avec la parution des articles mensuellement transmis.

- Le Site web, Newsletter bimestrielle et page Facebook (@smictomsudest35), permettent de maintenir un contact permanent avec les usagers.

- Tous les 2 ans, le SMICTOM organise les Portes Ouvertes de ses usines de traitement des déchets. L'occasion pour les usagers de découvrir l'envers du décor et l'importance du tri des déchets.

▪ L'accompagnement des événements

Le SMICTOM accompagne les mairies et les associations souhaitant organiser des manifestations éco-responsables. Il leur propose des outils pédagogiques, prête des expositions thématiques, des bacs de collecte événementiels, fournit des goodies...

▪ L'information des élus

Pour informer les délégués du SMICTOM (cf. p. 9), le syndicat édite une lettre bimestrielle, le SMICTOM Infos.

EN CHIFFRES

19 800

vues pour 1 publication sur la page Facebook qui compte 634 abonnés fin 2020.

60 000

courriers envoyés aux usagers pour la première lecture de la TEOMi sur la taxe foncière.

117 373

magazines l'écho du tri & vous distribués aux foyers du territoires en 2020

53

bornes papiers décorées et installées pour la collecte dans les écoles

1100

abonnés à la Newsletter fin 2020.



Une lettre en plus,
un projet commun pour l'environnement !



Annexes

du rapport d'activités



1 Marchés signés en 2020

Référence p. 7

OBJET	DATE	TITULAIRE	Code Postal
Marché de Fournitures			
20 000 € < 90 000 €			
Accord-cadre à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail EPI pour le SMICTOM SUD EST 35	07/01/2021	SOFIBAC	35510
90 000 € < 214 000 €			
Fourniture de sacs translucides pour la collecte des emballages ménagers	11/05/2020	SOCOPLAST	92250
Location longue durée d'un camion polybenne	06/02/2020	KERTRUCKS LOCATION ET SERVICE	35091
Fourniture de composteurs, bacs structurants, bioseaux et outils pour retourner le compost LOT 1 : Fourniture de composteurs pour l'habitat individuel LOT 2 : Fourniture de bacs structurants pour l'habitat collectif LOT 3 : Fourniture d'outils pour retourner le compost	17/07/2020 17/07/2020 24/07/2020"	EMERAUDE ID EMERAUDE ID APF ESAT DE L'ODET	22300 22300 75031
≥ 214 000 €			
Fourniture et maintenance de conteneurs semi-enterrés, enterrés et de systèmes d'accès pour la collecte des déchets ménagers LOT 1 - BAV SEMI ENTERRES LOT 2 - BAV ENTERRES	20/07/2020 20/07/2020	TLTP LEMEE TP SULO	53150 69800
Achat énergie fatale et vapeur produite par le CVED	01/04/2020	SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS VITRE FOUGERES	35500
Marché de services			
20 000 € < 90 000 €			
Nettoyage et entretien des conteneurs aériens, semi-enterrés et enterrés Lot 1 Lavage désinfection partie extérieure des conteneurs aériens en bois utilisés pour le verre/papier Lot 2 Lavage désinfection partie extérieure conteneurs semi-enterrés et enterrés Lot 3 Lavage désinfection partie intérieure des conteneurs aériens verre/dies et bornes semi-enterrés et enterrés	11/05/2020 11/05/2020 11/05/2020	TS COM TS COM NETRA VEOLIA"	61300 61300 35000
Collecte des cartons des professionnels lot 1 - sur les secteurs du Pays de Chateaugiron Communauté, Châteaubourg lot 2 - sur Vitre hors hyper-centre Lot 3 - Hyper-centre de Vitre	11/05/2020 11/05/2020 11/05/2020"	TRANSPORT LE MOAN TRANSPORT LE MOAN TRANSPORT LE MOAN"	35130 35130 35130
Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour la création de pôles et organisation de la filière du réemploi, de la réutilisation et de la réparation sur le territoire du smictom sud est 35	17/07/2020	CAP 3 C	60000
Vidange et nettoyage des déshuileurs-debourbeurs des fosses septiques toutes eaux et curage des réseaux EU EP sur les sites du SMICTOM SUD EST 35	07/01/2021	LEBLANC ENVIRONNEMENT	35500
Distribution echo du tri 2020	06/02/2020	la POSTE	75757
Routage et envoi des courriers nominatifs pour informer les usagers sur l'application de la premier TEOMI	05/08/2020	COGEPRINT	41033
Renouvellement du contrat d'affranchissement du 01 décembre 2020 au 30 septembre 2021	26/11/2020	LA POSTE	35032
90 000 € < 214 000 €			
Transport et valorisation des déchets verts 2021 lot 1 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Vitre, Argentré du Plessis et bais lot 2 : Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de Chateaugiron et Chateaubourg lot 3 :Transport et valorisation des déchets verts broyés issus des déchèteries de la Guerche de B., Retiers et Janzé lot 4 : Transport et valorisation des déchets verts bruts issus des déchèteries de Noyal sur Vilaine, Chatillon en V. et Val d'Izé	27/01/2021 27/01/2021 27/01/2021 27/01/2021	SARL GUILLON BARBOT SARL GUILLON BARBOT SARL GIBOIRE TP SEDE	35500 35500 35150 62003

2 Jours de collecte par commune

Référence p. 26

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
AMANLIS	Mardi	Mardi
ARBRISSEL	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ARGENTRE (Bourg)	Vendredi	Mercredi
AVAILLES	Vendredi	Vendredi
BAIS	Lundi	Lundi
BALAZE	Jeudi	Jeudi
BOISTRUDAN	Mardi	Mardi
BREAL SOUS VITRE	Vendredi	Vendredi
BRIE	Mardi	Mardi
BRIELLES	Vendredi	Vendredi
CHAMPEAUX	Jeudi	Jeudi
CHANCE	Mercredi	Mercredi
CHATEAUBOURG (Campagne)	Jeudi	Jeudi
CHATEAUBOURG (Bourg)	Jeudi	Lundi
CHATEAUGIRON (Campagne)	Mercredi	Mercredi
CHATEAUGIRON (Bourg)	Mercredi	Mardi
CHATILLON EN VENDELAIS	Jeudi	Jeudi
CHELUN	Vendredi	Vendredi
COESMES	Lundi	Lundi
CORNILLE	Mardi	Mardi
DOMAGNE	Mercredi	Mercredi
DOMALAIN	Vendredi	Vendredi
DOMLOUP (Campagne)	Mercredi	Mercredi
DOMLOUP (Bourg)	Mercredi	Mardi
DROUGES	Vendredi	Vendredi
EANCE	Vendredi	Vendredi
ERBREE	Vendredi	Vendredi
ESSE	Mardi	Mardi
ETRELLES (Campagne)	Vendredi	Vendredi
ETRELLES (Bourg)	Vendredi	Mercredi
FORGES	Vendredi	Vendredi
GENNES SUR SEICHE	Vendredi	Vendredi
JANZE (Campagne)	Mardi	Mardi
JANZE (Bourg)	Mardi	Mardi
LA CHAPELLE ERBREE	Vendredi	Vendredi
LA GUERCHE (Campagne)	Vendredi	Mercredi
LA GUERCHE (Bourg)	Vendredi	Vendredi
LA SELLE GUERCHaise	Vendredi	Vendredi
LANDAVRAN	Jeudi	Jeudi
LE PERTRE	Vendredi	Vendredi

COMMUNE	Jour collecte OM*	Jour collecte CS**
LE THEIL	Lundi	Lundi
LOUVIGNE	Mercredi	Mercredi
MARCILLE ROBERT	Lundi	Lundi
MARPIRE	Jeudi	Jeudi
MARTIGNE - F. (Campagne)	Vendredi	Vendredi
MARTIGNE - F. (Bourg)	Vendredi	Vendredi
MECE	Jeudi	Jeudi
MONDEVERT	Vendredi	Vendredi
MONTAUTOUR	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL DES LANDES	Jeudi	Jeudi
MONTREUIL SOUS PEROUSE	Jeudi	Jeudi
MOULINS	Mardi	Mardi
MOUSSE	Vendredi	Vendredi
MOUTIERS	Vendredi	Vendredi
NOYAL/V. (Campagne)	Jeudi	Mercredi
NOYAL/V. (Bourg)	Jeudi	Jeudi
OSSE	Mercredi	Mercredi
PIRE SUR SEICHE	Mardi	Mardi
POCE LES BOIS	Mardi	Mardi
PRINCE	Jeudi	Jeudi
RANNEE	Vendredi	Vendredi
RETIERS (Campagne)	Lundi	Lundi
RETIERS (Bourg)	Lundi	Jeudi
SAINT AUBIN DES LANDES	Mardi	Mardi
SAINT AUBIN DU PAVAIL	Mercredi	Mercredi
SAINT CHRISTOPHE DES BOIS	Jeudi	Jeudi
SAINT DIDIER	Jeudi	Jeudi
SAINT GERMAIN DU PINEL	Vendredi	Vendredi
SAINT JEAN SUR VILAINE	Jeudi	Jeudi
SAINT M'HERVE	Jeudi	Jeudi
SAINTE COLOMBE	Lundi	Lundi
SERVON/V. (Campagne)	Mercredi	Mardi
SERVON/V. (Bourg)	Mercredi	Mercredi
TAILLIS	Jeudi	Jeudi
THOURIE	Lundi	Lundi
TORCE	Mardi	Mardi
VAL D'IZE	Jeudi	Jeudi
VERGEAL	Lundi	Lundi
VISSEICHE	Lundi	Lundi
VITRE (Campagne)	Lundi	Lundi
VITRE (Bourg)	Lundi	Mercredi

*OM : Ordures ménagères (bacs gris)

**CS : Collecte sélective (sacs et bacs jaunes)

3 Fiche technique

Révertec



1- Le réseau REVERTEC

Le Réseau de Chaleur Urbain de Vitré a été créé en 2010 puis une extension a été faite en 2018. Le Réseau de chaleur Urbain était historiquement fourni en énergie par le Centre de Valorisation Energétique des Déchets et fournissait 4 abonnés. Depuis 2018, le RCU est fourni en énergie par trois sources (CVED, Récupération de l'énergie fatale de Kervalis et une chaudière gaz d'appoint) et fournit 6 abonnés (BCM Cosmétique, Cuisine centrale de Vitré, Piscine du Bocage de Vitré Communauté, locaux administratifs du SMICTOM Sud Est 35, COOPER Standard et TOMADA). Ce sont près de 20 000 MWh qui sont chaque année distribués sur le réseau.

2- Un réseau de chaleur urbain innovant

Créée en partenariat avec les sociétés KERVALIS, cette installation revêt un caractère très novateur, tant sur son concept global que sur la régulation technique mise en œuvre. L'énergie distribuée par le réseau Révertec est constituée à 86 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), issue de deux process industriels : 65% d'énergie fatale récupérée sur le process industriel de KERVALIS et 21% par le CVED.

> 61 % issus du process de KERVALIS

Le process de KERVALIS consiste en la transformation de viande de volailles (viscères, carcasses...etc.) en farine de protéines. Il s'agit de cuire les coproduits et graisses d'abattoirs et de les déshydrater. C'est un process de déshydratation qui retire 67% de la matière entrante (100 000 T/an) et la restitue sous forme de buées en sortie de cuiseur d'une température de 96°C environ.

Le projet de récupération de l'énergie dite « fatale » issue du process de l'entreprise KERVALIS a été possible grâce à la mise en place d'un système qui permet de capter l'énergie (ou les calories) disponibles dans ces buées.

> 25% issue de l'incinération des déchets

Le réseau d'eau chaude permettait quant à lui de valoriser environ 2 500 MWh d'énergie issue du CVED, dont :

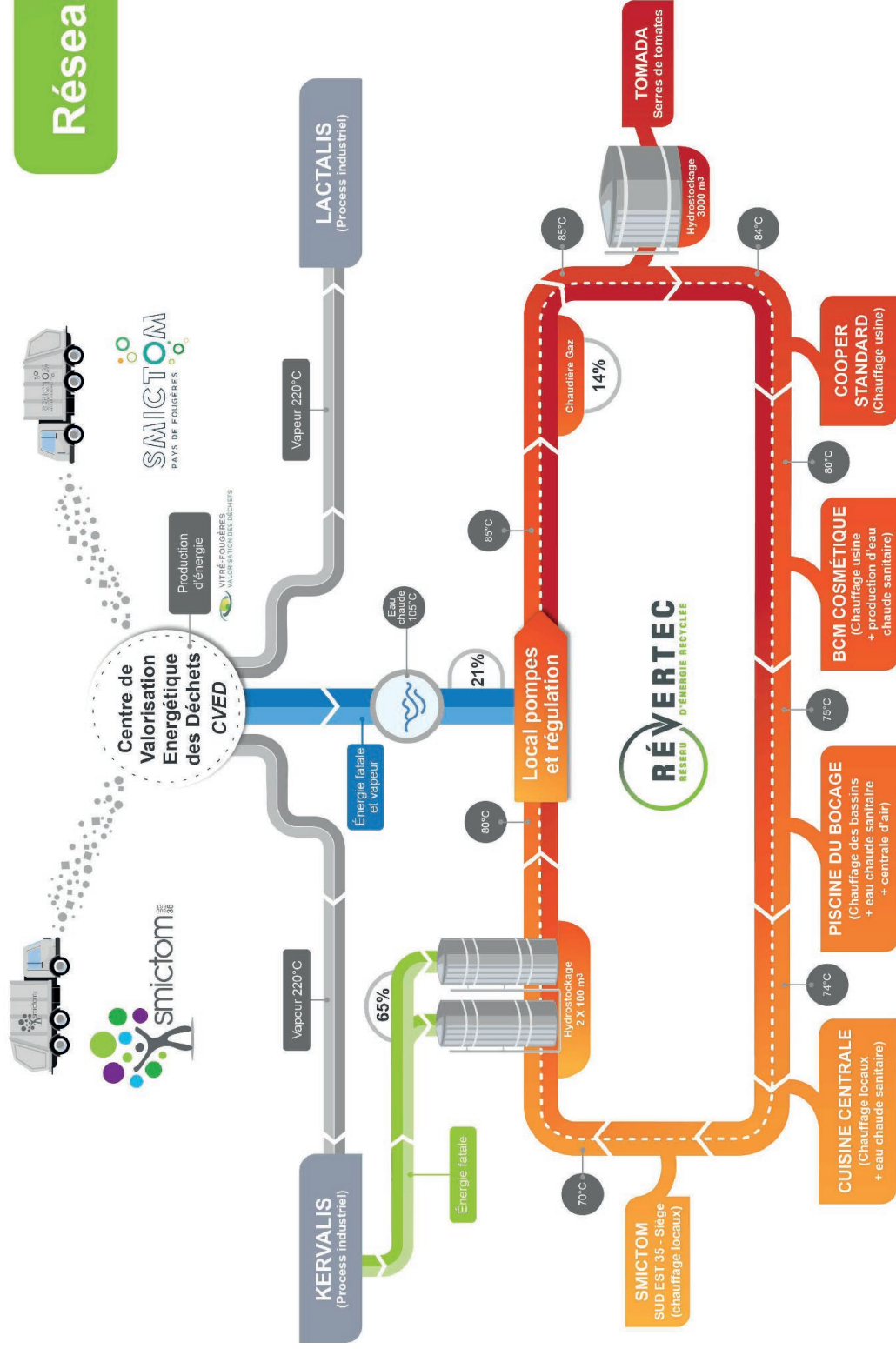
- **1 700 MWh** provenant d'un récupérateur d'énergie fatale situé dans le système de refroidissement des fumées d'incinération,
- **500 MWh** récupérés sur les condensats issus de la vente de vapeur à un industriel voisin et 300 MWh issus d'un appoint vapeur directe.

> 14% issue de l'énergie gaz

Une chaudière Gaz de secours vient sécuriser les pointes d'activités de certains clients en hiver (14% du mix énergétique annuel).

3- En chiffres

- **19 650 MWh** Fourniture d'énergie via le réseau de chaleur urbain en 2019 ;
- **86%** D'énergie recyclable et de récupération dont 65 % d'énergie fatale issue de Kervalis et 21 % du CVED
- **3 Fournisseurs d'énergie ;**
- **6 Abonnés** au Réseau de Chaleur Urbain dont 3 structures Publics et 3 structures privés
- **2748 T/an d'émission de CO2 évités** soit l'équivalent de l'émission de 1374 voitures sur 1 année ou 1857 logements chauffés sur 1 année.



Réseau d'Énergie Recyclée



86 %

D'énergie recyclable et de récupération dont 65 % d'énergie fatale issue de Kervalis et 21 % du CVEDE

19 650 MWh d'énergie fossile effacée

Soit la consommation de 1 123 logements (électricité et chauffage)

2748 T/an CO2 évités

Soit l'équivalent de l'émission de 1374 voitures sur 1 année ou 1857 logements chauffés sur 1 année



SMICTOM SUD-EST 35

28, rue Pierre
et Marie Curie
35500 VITRÉ

CONTACT

Tél : 02 99 74 44 47

contact@smictom-sudest35.fr

